Fédération Nationale de la
PÊCHE Mag
En France
N°6 / Mai 2010

La Pêche résiste !

p.4 > fédération
La FNPF signe une convention avec l'Education Nationale

p.34 > horizons
Le nombre de pêcheur en hausse de 3%

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE
www.federationpeche.fr

LA PÊCHE, C'EST ~~NUL~~ COOL

- Street fishing
- Défis de pêche
- No kill (remise à l'eau du poisson)
- Seul ou en bande

Bertaud & Associés - Crédit photo : Masterfile

Pour aller à la pêche, une simple carte suffit :
pour un an, pour les vacances ou même à la journée !
Et des cartes de pêche, il y en a autant que de situations et de cas différents.
À chacun ses envies, à chacun sa carte de pêche !
Retrouvez toutes les informations utiles (comment et où pêcher,
la liste des dépositaires de cartes, ...) sur : **www.federationpeche.fr**
ou en contactant directement votre fédération départementale.

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

La pêche a changé. Et vous ?

> Edito

La pêche associative, bouge, s'affirme, évolue…

Les nombreux chantiers ouverts démontrent le dynamisme déployé par l'ensemble de son réseau associatif fort de 1 400 000 pêcheurs, 93 fédérations départementales et 4000 associations agréées qui œuvrent chaque jour au bénéfice du pêcheur, de l'eau et du poisson.

« L'année 2009 à vu les effectifs de pêcheurs augmenter de plus de 3,1%. »

Les résultats sont probants puisque l'année 2009 à vu une nouvelle fois les effectifs de pêcheurs augmenter de plus de 3,1%.
Il n'en demeure pas moins que notre modernisation reste indispensable autour de nos deux missions fondamentales : la valorisation des milieux et des espèces et le développement du loisir pêche.
Dans cette revue, sont mis en évidence toute une série d'actions entreprises par nos structures ainsi que de nombreux témoignages sur nos partenariats.
Au travers de ces pages vous constaterez que la pêche associative est aujourd'hui émancipée et s'inscrit durablement dans sa dimension sociale, économique et environnementale.

Claude ROUSTAN
Président de la FNPF

> sommaire

P.2&13 > fédération

- Comment développer et promouvoir la pêche de demain ? P.3
- Signature d'une convention avec l'Éducation Nationale P.4
- La FNPF refuse de signer la convention pour le développement d'une hydroélectricité durable P.5
- Toucher le grand public et les décideurs grâce aux salons P.6
- La nouvelle campagne publicitaire de la FNPF P.7
- Actions de communication P.8
- Un plan pour la restauration de la continuité écologique P.9
- Les structures partenaires de la FNPF ..... P.10 à 13

P.15&25 > nos régions

- Du "vieux" permis à la e-carte ! ..... P.16 à 17
- Bourgogne/Franche-Comté ..... P.18 à 19
- Arc Méditerranéen ..... P.20 à 21
- Bassins de la Seine et du Nord ..... P.22 à 23
- Centre/Poitou-Charentes ..... P.24 à 25

P.27&32 > en actions

- 13 mars et 1er mai : nouvelles dates nationales pour pêcher en France p.28
- Les pêcheurs manifestent devant le ministère ! p.29
- La FNPF aide les fédérations à équiper leurs associations de pêche p.30
- Les pêcheurs soutiennent l'effacement de deux grands barrages bas-normands p.31
- Les pêcheurs et EDF : 10 ans de conventions de partenariat ... p.32

P.34&41 > horizons

- Le nombre de pêcheurs encore en hausse ... P. 34
- Grand témoin : Thierry Duclaux ..... P. 38
- Portrait de pêcheur : Jacques Laffite ..... P. 40

Les mots notés en bleu dans les articles sont définis dans le glossaire p.41.

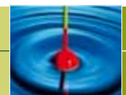

© FNPF/L. Madelon

© FNPF. L. Madelon.

Le schéma politique pluriannuel est le fruit d'une mure réflexion.

Schéma politique pluriannuel 2009-2014 de la FNPF

Réfléchir à la pêche de demain

© FNPF. L. Madelon.

Le Conseil d'Administration de la FNPF a approuvé un schéma politique pluriannuel 2009-2014 fixant les axes stratégiques autour desquels il soutiendra l'action de son réseau associatif adhérent.

Protection des milieux aquatiques et promotion du loisir pêche : voilà les 2 axes réaffirmés par le schéma politique pluriannuel 2009-2014. Ce faisant, la FNPF investit des moyens importants dans ses deux domaines de compétences. Ce schéma prévoit, en premier lieu, de rapeller que le développement et la promotion de la pêche de loisir est un objectif essentiel et commun à l'ensemble du réseau associatif adhérent. Cette orientation sera soumise à l'Assemblée Générale des 13 et 14 juin 2010. Il orientera utilement les déclinaisons départementales en particulier les *PDPL* (Plan Départemental pour la Promotion et le développement du Loisir pêche). Faciliter l'accès au loisir mais également proposer un réseau de sites de pêche adaptés et de qualité ("labellisation" de sites suivant des critères préalablement fixés, réflexion sur les cartes de pêche et les modalités de sa distribution...) sont les principales ambitions.

La mise à disposition des cartes de pêche par le biais de sites internet, initiée par l'*EHGO* et le CHI, et soutenue par la FNPF, participe naturellement de cet objectif de simplification. Dans l'intervalle, les soutiens financiers apportés par la FNPF à ses associations adhérentes ont été revus avec le souci d'intégrer cet axe.

Le deuxième axe stratégique du schéma politique intéresse la production et la valorisation des connaissances. Les structures associatives de pêche de loisir ont largement alimenté les données de la "Directive Cadre Européenne" qu'il s'agisse du recensement des réservoirs biologiques et des indices de poissons, des ruptures à la continuité écologique ou au recensement des zones vitales au peuplement piscicole. Elles ont développé une tradition de "bancarisation" de données indispensable, rassemblées et intégrées en particulier dans les *SDVPH* (Schéma Départemental à Vocation Piscicole et Halieutique) et les *PDPG* (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles). Parallèlement, les outils de gestion de l'eau ont été réformés consécutivement à la Loi sur l'Eau (*LEMA*) de 2006. Les PDPG doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie quant à leur contenu, à leur articulation avec les autres outils de gestion généralistes tels que les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (*SAGE*) et à leur portée juridique afin qu'ils constituent des outils incontournables de diagnostic, de réalisation et d'animation. A cet égard, la FNPF jouera pleinement son rôle de tête de réseau en coordonnant les travaux liés à la refonte des PDPG. Enfin, un effort singulier sera fait dans le cadre d'une mise en commun des éléments de connaissances produits et d'une mise à disposition de l'ensemble du réseau associatif.

S'agissant du rôle de la FNPF, il est prévu d'amplifier le rapprochement avec les autres Ministères (Education Nationale, Tourisme, Sport, Espace Rural…). La convention signée par Claude Roustan, président de la FNPF, Luc Châtel, Ministre de l'Education Nationale, et Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie est symptomatique de cette orientation (lire également page 4).

Le schéma déploie également des moyens importants à destination des élus associatifs en termes de formation.

Ce schéma politique pose **la question de la pertinence du maintien de la *RMA* (Redevance Milieux Aquatiques)**.

Il faut se rappeler que chaque pêcheur acquitte une telle redevance pour prélèvements à hauteur de 88% des plafonds fixés par le législateur.

> Hamid Oumada,
Direction générale

Le 4 mars, le ministre de l'Éducation Nationale Luc Châtel a signé la première convention de partenariat pour l'éducation au développement durable avec la FNPF et la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

Signature d'une convention avec l'éducation nationale

L'action éducative des pêcheurs reconnue du ministère

La signature de la convention liant la FNPF, la *FNC* et l'Éducation Nationale est un accord historique à plus d'un titre. En premier lieu, c'est la première fois que les pêcheurs et les chasseurs signent ensemble un accord national avec des représentants de l'État. En second lieu, **c'est aussi la première fois que l'action permanente de découverte et d'éducation à la nature conduite par les fédérations départementales de pêche depuis plus de 20 ans est officiellement reconnue au plan national.** Jean Louis Borloo, ministre d'État chargé de l'Écologie du Développement Durable et de la Mer, a signé lui aussi cette convention au cours de la semaine suivante afin de marquer son soutien à l'action des pêcheurs pour la défense et le respect de la nature.

À ce jour, plus de 50 fédérations départementales des pêcheurs conduisent chaque année des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement avec l'Éducation Nationale. La *FNPF* a créé 301 *Ateliers Pêche Nature* (APN), en France où chaque année près de 73 000 personnes sont sensibilisées aux milieux aquatiques.
Cette convention originale et prometteuse a pour but de renforcer le partenariat qui existe déjà entre les écoles, les établissements scolaires et les fédérations départementales des pêcheurs qui proposent des actions pédagogiques de découverte de la nature.
Cette initiative soutenue avec enthousiasme par Luc Châtel et Jean-Louis Borloo s'inscrit totalement dans le cadre de « 2010 l'année de la biodiversité », en renforçant la diversité des acteurs qui interviennent dans le monde de l'initiation à la nature.

Elle est le prolongement des conclusions du Grenelle, notamment sur le volet éducatif, auquel les deux fédérations nationales ont participé.

La convention nationale qui vient d'être signée prévoit la création d'un observatoire pour assurer le suivi des actions et la mise en place d'un comité scientifique chargé de veiller à la qualité pédagogique et scientifique des conventions départementales et régionales. Ces structures paritaires seront composées de personnalités qualifiées désignées par les 4 signataires de cette convention.

Pour Claude Roustan, qui préside la FNPF, elle est l'aboutissement d'un important travail des fédérations départementales de la pêche. Les pêcheurs sont au cœur des initiatives locales en matière d'éducation à la nature. L'action éducative des Ateliers Pêche Nature est désormais reconnue partout et par tous.

La signature de cette convention est la première du genre. De gauche à droite : M. Louis Fonticelli, membre du Conseil d'Administration de la FNPF, M. Claude Roustan, président de la FNPF, M. Luc Châtel, ministre de l'Education Nationale, M. Charles-Henri De Ponchalon, président de la FNC.

La FNPF refuse de signer la convention pour le développement d'une hydroélectricité durable

La FNPF, suite aux décisions de son bureau du 2 mars 2010 et de son conseil d'administration des 16 et 17 mars, a refusé de signer la convention pour le développement d'une hydroélectricité durable.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le ministre a souhaité mettre en place une table ronde rassemblant les différents acteurs du développement de l'hydroélectricité (producteurs, associations de protection de l'environnement, etc.), afin de former une « convention d'engagement pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques».

La FNPF a reconnu cette démarche et contribué à la réflexion sur le contenu de la convention. Malgré une évolution jugée positive, concrétisée par une meilleure prise en compte des objectifs de bon état des masses d'eau, par une réduction des objectifs de développement passant de 7*TWh* à 3TWh et par l'engagement de procéder à l'effacement de certains ouvrages dont Poutès, Vézins et la Roche-qui-Boit (cf page 31), un certain nombre d'interrogations subsistaient. Elles ont été exprimées auprès de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie lors du congrès de la FNPF, le 15 juin 2009.
Elles portaient sur :
- Les modalités de la déclinaison locale de l'objectif global de développement de 3 TWh nets /an à l'horizon 2010 ;
- L'effacement effectif du barrage de Poutès, au même titre que celui de Vezins et ou de la Roche-qui-Boit ;
- Une meilleure concertation sur les conditions de renouvellement des ouvrages, ainsi que sur la fixation des débits réservés que les ouvrages hydroélectriques doivent respecter afin de limiter leur impact sur les cours d'eau ;
- Le renforcement des outils opérationnels de l'Etat facilitant la mise en œuvre de l'obligation de gestion des seuils ou leur effacement ;
- Le renforcement du contrôle du respect des prescriptions réglementaires applicables aux divers ouvrages hydroélectriques.

La FNPF a constaté qu'au cours du semestre écoulé, ces interrogations n'ont malheureusement pas trouvé de réponse. **Pour exemple, la question de l'effacement du barrage de Poutès a été évincée du contenu de la convention. En ce sens, elle renie les conclusions du rapport d'expert commandé à M. Philippart par le *MEEDDM*, selon lesquelles le barrage de Poutès constitue "un obstacle majeur au sauvetage du grand saumon de la Loire".**
"Il parait évident que la FNPF ne peut et ne souhaite pas signer la convention pour le développement d'une hydroélectricité durable en l'état. Nous souhaitons réellement que de nouvelles propositions soient faites aux pêcheurs en tenant compte de l'expertise environnementale de ces derniers. La continuité écologique doit être une priorité gouvernementale", explique M. Roustan, président de la FNPF.

Ce dossier a d'ailleurs été porté par les élus de la FNPF lors de la manifestation qui s'est tenue le mercredi 17 mars devant le ministère de l'écologie (lire également page 29).

> Jean-Claude Priolet,
Secrétaire adjoint de la FNPF,
en charge du dossier hydroélectricité

> Nadège Colombet
Responsable du service juridique

© FNPF. L. Madelon.

La FNPF s'installe Porte de Versailles

À la rencontre du grand public et des décideurs grâce aux salons

Salon International de l'Agriculture du 27 février au 7 mars, salon Destinations Nature du 26 au 28 mars : la FNPF multiplie les fenêtres de communication grand public.

Mis-à-part le salon de la pêche de Clermont-Ferrand fin 2009 où la FNPF a souhaité être partenaire aux côtés des Unions régionales Auvergne-Limousin, et Rhône-Alpes, la fédération nationale désire continuer à être présente prioritairement dans les salons où le public non pêcheur est majoritairement représenté. Une véritable révolution qui prend un bel élan en 2010 puisque cette année 35 000 visiteurs ont été accueillis sur le stand du salon de l'agriculture contre 30 000 l'an passé. 3 240 personnes ont testé le simulateur de pêche qui avait été installé pour l'occasion. Pour la première fois, un quizz présenté par un animateur a permis de capter l'attention des visiteurs.

Les animations, présentes sur les deux salons, ont permis d'atteindre le but que les pêcheurs s'était fixé : présenter la pêche comme un sport ludique, en adéquation avec les préoccupations d'aujourd'hui et bien entendu lutter contre les préjugés portés sur ce loisir de pleine nature. Dans cette optique, et afin d'avoir une vision précise des personnes rencontrées, un jeu concours, enfant et adulte, a été proposé lors de ces deux moments forts. En tout, plus de 1 445 personnes y ont participé.

Autre volet développé : la communication en direction des partenaires de terrain (mairies, Conseils généraux ou ministères…), mais aussi privés (associations d'agriculteurs, journalistes…). Deux grands événements ont marqué la fin de l'année 2009 et le début de l'année 2010 : le salon des maires et le cocktail organisé sur le stand de la FNPF au salon de l'agriculture. 1 500 élus locaux ont été abordés et sensibilisés à l'entretien des rivières lors du salon des maires (17 au 19 novembre 2009). Le cocktail du mercredi 3 mars 2010, quant à lui, a attiré plus de 70 personnalités.

Les organismes représentés, entre autres : le ministère de l'écologie, la Fédération Nationale des Chasseurs, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire, l'Assemblée Nationale, le Sénat… Autant de partenaires majeurs des pêcheurs.

Ces actions sont essentielles afin d'assoire l'image de la pêche associative auprès du grand public et faire reconnaître nos actions auprès des décideurs.

> Julie Miquel,
Service communication

La secrétaire d'Etat en charge de l'écologie, Chantal Jouanno, est venue mercredi 3 mars au salon International de l'Agriculture. Partenaire des pêcheurs sur de nombreux dossiers environnementaux (hydroélectricité, plan anguille…), cette dernière n'a pas hésité à se prêter au jeu du simulateur de pêche.

Et si un loisir vieux comme le monde se faisait de la pub en 2010 ?

La pêche, c'est naze ! La pêche, c'est tranquille ! La pêche, c'est "has been" ! Partant des préjugés sur ce loisir de pleine nature la Fédération Nationale de la Pêche en France a décidé de bâtir sa toute nouvelle campagne publicitaire, dont le lancement a été effectué en mars 2010.

Si précédemment les moutures 2008 et 2009 étaient dans la même "ligne éditoriale", la version publicitaire 2010 rompt avec la tradition. "*Les deux premières années il nous fallait être pédagogiques. La FNPF venait d'être créée et nous devions expliquer au grand public qui sont les pêcheurs, pourquoi ils pratiquent ce loisir et ce qu'est la pêche exactement. De plus, de nouvelles prérogatives nous ont été confiées depuis la loi sur l'eau de 2006. Nous nous devions d'être didactiques. En 2010, après deux années de communication, nous pouvons oser davantage et c'est ce que nous avons décidé de faire !*", souligne Jean-Paul Icre, vice-président de la FNPF, responsable de la commission communication développement, et promotion du loisir pêche.

Six visuels égrènent la saison de pêche (mars à septembre). Ils ont été présentés au public en avant-première au salon de l'agriculture, en servant de support visuel à la fabrication du stand lui-même. Pas de long texte. Une phrase, une idée et surtout une photo très tendance : aucun loisir n'a été aussi loin dans cette démarche de renouvellement d'image auprès des non pratiquants.

Lancement de la vente de carte par Internet, création de cartes de pêche adaptées à tous les publics, développement des regroupements de fédérations départementales, simplification de l'accès au loisir et nationalisation des dates d'ouverture : la pêche colle aux préoccupations et aux habitudes de la société moderne.

La nouvelle campagne publicitaire est dans cette mouvance. Elle prouve également que ce loisir ancestral possède de nombreuses ressources lui permettant de se renouveler sans cesse pour attirer le grand public !

> J. M.

Des médias nationaux pour diffuser les slogans de la pêche

PRESSE

VSD, Science et Vie Junior, Ça m'intéresse, Science et Avenir, Figaro Magazine, Closer : voici les magazines nationaux qui ont été choisis par la FNPF pour diffuser la nouvelle campagne publicitaire. Les critères de choix ? Il s'agit ici de médias jeunes, dynamiques, "branchés". Quoi de mieux pour transmettre le message de la FNPF ?
A ces supports s'ajoutent bien entendu la presse spécialisée, la Pêche et les Poissons et Le Pêcheur de France.

Actions de communication

Communiquer efficacement avec le grand public

Toucher le public non pêcheur, transmettre des informations aux adhérents ou aider les fédérations départementales dans leurs missions de sensibilisation : voici le rôle de la FNPF sur le volet communication.

Des outils pratiques, permettant à la fois une déclinaison nationale et locale, ont été créés par la FNPF, dès 2007. Tous les visuels peuvent, en effet, être utilisés sous forme d'affiches, de flyers ou de publicité dans les médias… Les objets promotionels (porte-clés, pancho, chaufrettes…), quant à eux, sont un relai efficace dans les salons, les manifestations (championnats locaux, découvertes du milieu ou de la pêche par le grand public) ou dans les Ateliers Pêche Nature.

Un annuaire pour le grand public

Depuis 2007, la FNPF édite un annuaire à destination du réseau associatif pêche comprenant les informations essentielles des fédérations départementales. Coordonnées, nombre d'associations de pêche ou d'Ateliers Pêche Nature sont les principaux éléments disponibles dans cette revue. Avec les élections de l'an passé, une réédition de cet outil était devenue nécessaire. Profitant de cette occasion, la FNPF a décidé d'ajouter un support à destination du grand public (l'ABC des Fédérations) et d'alléger le document de travail (annuaire des Fédérations). Celui à destination des fédérations départementales comprend le nombre de pêcheurs et de salariés, ainsi que le nom du président. La mouture grand public, quant à elle, évoque les parcours et les partenariats départementaux.

Un éventail présentant les poissons d'eau douce

Qui connaît sur les bouts des doigts 49 poissons de nos rivières ? Aujourd'hui, grâce à l'édition d'un éventail comprenant la majorité de nos poissons et des crustacés d'eau douce, les animateurs des Ateliers Pêche Nature pourront transmettre leur savoir aux plus jeunes et aux adultes désirant apprendre à pêcher.

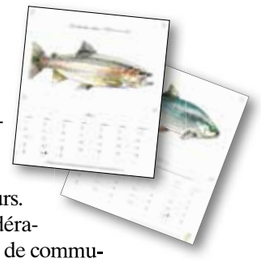

Calendrier ou flyer : chouchouter le public

Un flyer annonçant l'ouverture de la pêche à la truite a été distribué au salon de l'agriculture, aux couleurs de la nouvelle campagne publicitaire. Un moyen de communication efficace : 15 000 feuillets d'informations ont été données aux visiteurs. L'astuce : au dos figurait l'ensemble des coordonnées des fédérations départementales. Ce petit papier a permis non seulement de communiquer sur la nationalisation de l'ouverture (lire également page 28) mais aussi d'inviter les curieux à participer au jeu concours afin de remporter un calendrier intemporel, comportant des dessins du naturaliste Victor Nowakowski.

Un partenariat avec Seasons.fr

Un partenariat avec le site Internet de l'une des plus importantes chaines du cable, Seasons (Groupe Canal+), a été conclu en mars 2010. En échange d'informations sur le réseau associatif de la pêche et de dessins de poissons d'eau douce, le logo et un lien vers le site de la FNPF est désormais visible sur ce média du web.

> Julie Miquel,
Service communication

Le chiffre

7

En 2009, il est à noter la forte augmentation des retombées presse. La FNPF a été citée 71 fois, soit 7 fois par mois environ, contre 3 en 2008, dans la presse nationale. Une belle augmentation qui montre que les pêcheurs gagnent en notoriété.

Un plan pour la restauration de la continuité écologique

Le Ministère de l'Ecologie a élaboré un plan de restauration de la continuité écologique. Décryptage.

Dans le contexte d'une année consacrée à la biodiversité, le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau est une action incontournable. En effet, il s'est avéré que certaines espèces sont particulièrement affectées par les barrages qui compromettent leur périple migratoire vers les zones de reproduction. C'est le cas, par exemple, du Saumon Atlantique, de la Lamproie de rivière, de l'Esturgeon Européen et de l'Anguille Européenne. Les deux dernières espèces sont classées en danger critique d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées.

En application de la directive cadre sur l'eau, le ministère de l'Ecologie a élaboré un plan de restauration de la continuité écologique, sous la forme d'une circulaire et d'une série d'annexes qui visent à indiquer aux services départementaux les modalités et les moyens dont ils disposent afin de mettre en œuvre le rétablissement de la continuité écologique.

Ce plan s'intéresse essentiellement à la continuité amont-aval, impactée par les ouvrages transversaux tels que les seuils et barrages. La continuité transversale, limitée par les digues et interventions sur les berges, devrait bénéficier d'autres instruments tels que l'instauration d'une trame verte et bleue, la protection des zones humides, la protection des frayères...

Le plan est assis sur cinq piliers :

- La connaissance, basée sur un Référentiel national des Obstacles compilant les différents inventaires des obstacles.
Malgré les demandes de la FNPF, les fédérations départementales de pêche, les commissions locales de l'eau, les syndicats ne sont pas identifiés dans cette circulaire en tant que pourvoyeurs de données, alors qu'ils ont initié une grande partie des études existantes relatives à la continuité. Ils veilleront toutefois à apporter des contributions auprès des services déconcentrés et aux agences de l'eau ;

- La définition des priorités d'intervention par bassin ;

- La révision des neuvièmes programmes des agences de l'eau et des contrats d'objectifs, afin de renforcer des aides aux actions de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, suivant les priorités définies par bassin ;

- La mise en œuvre de la police de l'eau, par le biais de programmes départementaux pluriannuels de mise aux normes et d'effacement des ouvrages les plus perturbants ;

- L'évaluation des bénéfices environnementaux par les Agences de l'eau.

La circulaire a pour principal apport de définir les critères de compatibilité du développement de l'hydroélectricité à partir d'ouvrages existants, qui doit être recherché de préférence en dehors des cours d'eau classés ou dans la zone d'action prioritaire du plan de gestion de l'anguille.

Il s'agit donc essentiellement, sur ces rivières protégées, d'effacer les ouvrages ou de les équiper, à condition de respecter un ensemble de règles de nature à garantir que l'usage et le gestionnaire sont toujours identifiés et que la situation existante n'est pas dégradée en matière de continuité écologique. Après consultation de la FNPF, le ministère a cependant ajouté une possibilité de dérogation à ces critères, "dans des cas très exceptionnels".

Cette circulaire précise également les conditions de remise en exploitation d'ouvrages.

La FNPF a salué la rédaction de ce plan, qui expose clairement aux services préfectoraux l'objectif de rétablissement de la continuité et les moyens disponibles pour son application aux différents types d'ouvrages concernés. Elle a néanmoins fait part de son regret quant au fait que l'identification des obstacles et des priorités d'action se fasse sur la base d'un inventaire incomplet et sans consultation formalisée des acteurs qui sont confrontés au quotidien à la problématique de la bonne circulation piscicole et sédimentaire.

> Nadège Colombet,
Service juridique

Les Structures partenaires de la FNPF

Fédérations départementales et associations migrateurs : un travail commun

Les associations migrateurs, qui participent à l'élaboration de plans d'actions en faveur des poissons migrateurs, comptent parmi leurs adhérents de très nombreuses fédérations départementales de pêche. Tour d'horizon de ces partenaires importants du réseau associatif de la pêche.

Les associations migrateurs sont des associations 'loi 1901' dont les missions sont la gestion, la protection et la restauration des stocks de poissons migrateurs. A ce titre, elles réalisent :

- des actions de restauration des stocks et des milieux dans lesquels se développent les poissons migrateurs ;
- des études sur les stocks poissons migrateurs pour améliorer les connaissances ou pour effectuer des suivis de leur évolution et des pressions qu'ils subissent ;
- des actions de sensibilisation auprès d'un large public en vue de mieux faire connaître les poissons migrateurs et leurs difficultés.

Actuellement au nombre de huit sur le territoire français, leurs compétences s'étendent sur plusieurs grands bassins. Elles ont été créées dans les années 1990 sous l'impulsion des politiques de restauration des poissons migrateurs. Elles rassemblent les différents acteurs de la gestion des poissons migrateurs sur leur bassin respectif. Ainsi leur Conseil d'Aministration est composé de représentants des pêcheurs amateurs, professionnels, d'associations de protection de la nature, d'administrations, d'établissements publics… Les associations migrateurs comptent, parmi leurs adhérents, de très nombreuses fédérations départementales de pêche. Le président de chaque association migrateurs est un élu issu de ces fédérations.

Les associations migrateurs sont l'instance de concertation des différents acteurs de la gestion des poissons migrateurs sur leur bassin respectif. A ce titre, elles participent à l'élaboration de plans d'actions en faveur des poissons migrateurs, plans qu'elles mettent en œuvre par la suite avec les moyens techniques (stations de comptage…) et humains dont elles disposent.

Association Bretagne Grands Migrateurs

L'association *Bretagne Grands Migrateurs* (BGM) a été créée en 2008 (anciennement Ouest Grands Migrateurs Bretagne née en 1995). Il s'agit d'une association pour la gestion et la restauration des poissons migrateurs en Bretagne. Cette structure a été fondée sous l'impulsion des 4 FDAAPPMA bretonnes et du *CSP* lors de l'inscription, pour la première fois, d'un volet « poissons migrateurs » dans le Contrat de plan Etat-Région 1994-1999.

L'association est chargée de la coordination des actions du volet «poissons migrateurs » du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 dans les 4 départements bretons.
Bretagne Grands Migrateurs est l'organisme chargé d'assister les maîtres d'ouvrage et les services instructeurs en matière technique et administrative, de faire le lien entre des partenaires de sensibilités variées : élus, associations, services administratifs et techniques de l'Etat ou des collectivités locales.

Evaluation et suivi des populations *piscicoles* ; restauration des axes de circulation des poissons migrateurs et préservation des milieux aquatiques ; soutien des effectifs ; valorisation et gestion de la ressource piscicole ; communication pour une meilleure sensibilisation aux milieux aquatiques sont les objectifs de l'association.

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE : Région Bretagne

OBSTACLES RENCONTRÉS : Un manque de compréhension et de connaissance des problématiques « poissons migrateurs » par le public. Un manque de reconnaissance des Associations Migrateurs vis-à-vis des partenaires.

ATTENTES POUR L'AVENIR : Une meilleure prise en compte de la gestion et de la restauration des poissons migrateurs par Les acteurs concernés*.

** Le Conseil régional de Bretagne ; l'état ; l'Europe ; l'Agence de l'eau Loire Bretagne ; les 4 conseils généraux bretons ; les 4 FDAAPPMA ; l'ONEMA.*

Fédérations de pêche adhérentes : 22, 29, 35, 56

Cellule d'animation « poissons migrateurs » du bassin de la Charente (CMBC)

Le manque d'animation face aux enjeux aussi bien patrimoniaux qu'économiques liés à la gestion des poissons migrateurs sur l'ensemble du bassin Charente et Seudre a initié le rapprochement du Groupement Régional des Fédérations de pêche de Poitou-Charentes et de l'Institution du Fleuve Charente afin de relancer en 2007 une dynamique pour la restauration des poissons migrateurs sur le territoire. C'est dans ce contexte qu'en 2008 la volonté de mettre en place une « cellule d'animation poissons migrateurs » a vu le jour par le recrutement des animateurs de bassin.

Un programme pluriannuel, visant l'ensemble des espèces de poissons migrateurs présents sur le bassin, a été rédigé. Il s'articule autour de 3 grandes thématiques : la restauration de la continuité écologique, la connaissance de l'état des populations sur le bassin et des actions de communication afin de sensibiliser et d'intégrer l'ensemble des acteurs dans la sauvegarde des poissons migrateurs.

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE : frange littorale, marais et zones humides du bassin de la Charente et de la Seudre.

OBSTACLES RENCONTRÉS : Actuellement la cellule ne rencontre pas de difficultés notoires dans le déroulement de son programme d'actions.

ATTENTES POUR L'AVENIR : A terme, la cellule migrateurs du bassin de la Charente et de la Seudre regroupera toutes les informations utiles pour la bonne compréhension de l'évolution des espèces et permettra le partage des connaissances.

En parallèle la cellule migrateurs sera force de propositions sur les priorisations des ouvrages à aménager dans les années à venir sur la base de l'état des lieux d'avancement, des aspects réglementaires et des enjeux biologiques (gain écologique). Ainsi, aux termes du premier programme pluriannuel la cellule migrateurs disposera d'une vision globale de la situation des poissons migrateurs sur le bassin afin de pouvoir suivre les effets des actions engagées et d'être opérationnelle sur le rétablissement de la continuité écologique.

Fédérations de pêche adhérentes : 16, 17, 79, 86

Association MIgrateurs GAronne DOrdogne (MIGADO)

Créée le 29 mars 1989 à la demande du Ministère de l'Environnement, *MIGADO* est issue du regroupement associatif de 9 fédérations de pêche, de 3 associations de pêcheurs professionnels des bassins de la Garonne et de la Dordogne et une association de pêcheur amateurs aux engins. L'Association MIgrateurs GAronne DOrdogne assure la maîtrise d'ouvrage et/ou d'œuvre de la plupart des opérations dédiées à la restauration et à la gestion des espèces migratrices amphihalines (saumon, alose, lamproie et anguille) du bassin Gironde-Garonne-Dordogne. Aidée dans ses actions par un important partenariat financier qui mobilise des subventions publiques et privées, MIGADO œuvre dans le cadre du *PLAGEPOMI* pour les missions prioritaires suivantes :

- la production et le repeuplement de juvéniles de saumons atlantiques ;
- le suivi des populations (toutes espèces), réalisé notamment à l'aide des stations de contrôles implantées sur les deux bassins, du suivi de la reproduction naturelle (saumon, alose, lamproie) et des inventaires par pêches électriques (saumon, anguille) ;
- la veille écologique des milieux.

Elle est soutenue financièrement par des partenaires tels que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des Conseils régionaux, des Conseils généraux, l'ONEMA, *EDF*, l'Europe (*FEDER*), la FNPF, la Lyonnaise des Eaux.

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE : Bassin Gironde-Garonne-Dordogne

OBSTACLES RENCONTRÉS :
Deux types d'obstacles ou de freins peuvent être identifiés.
- Les obstacles de « type techniques » : besoin d'approfondir les connaissances sur les taux de franchissabilité des premiers obstacles à la migration ce qui nécessiterait la mise en place d'études complémentaires de type marquage/recapture ou radiopistage ;
- mauvaise connaissance des données concernant les captures accidentelles (aloses, saumon) ;
- Les obstacles de « type financier » : l'utilisation des fonds européens FEDER est nécessaire et incontournable, mais ces subventions sont excessivement contraignantes pour les maîtres d'ouvrages tant au niveau de l'éligibilité ou de la justification des dépenses, qu'au niveau des délais de paiements qui peuvent aller jusqu'à 18 mois, exigeant ainsi des réserves inconsidérées de trésorerie aux associations.

ATTENTES POUR L'AVENIR :
Une coordination au niveau national pour que les retours d'expériences des différentes études et des suivis profitant à tout le monde afin que les financements des programmes soient garantis. Cela limiterait, notamment, les arbitrages locaux, rarement rendus en faveur des poissons migrateurs.

Fédérations de pêche adhérentes : 09, 19, 31, 33, 46, 47, 65, 81, 82

SAUMON-RHIN

Plusieurs phases d'aménagements successives du Rhin ont conduit à la disparition du saumon et de nombreuses espèces de poissons : volonté internationale de restauration écologique du fleuve (Plan d'Action Rhin de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin) et programme SAUMON 2000 suite à la catastrophe Sandoz en 1986. Fonds européens pour des projets nationaux d'études et de réintroduction du saumon. Volonté nationale avec réalisation d'études préliminaires de faisabilité (CSP, DIREN) et création de Saumon-Rhin en 1992 (ASR).

L'objectif ASR est la réinstallation pérenne des populations de poissons migrateurs. L'association est une instance de concertation rassemblant des collectivités piscicoles et des organismes de protection de la nature dont la vocation est d'intervenir dans tous programmes de gestion et de suivi des populations de poissons migrateurs et de leurs milieux. Ses missions consistent à la restauration des peuplements de saumon et aux suivis biologiques de l'ensemble des espèces migratrices. Elle mène également des actions de sensibilisation et d'animation à destination du grand public et des scolaires.

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE : Bassin rhénan français (à 700 km de l'estuaire)

OBSTACLES RENCONTRÉS :
- Problématique principale de continuité écologique ;
- Contexte International du bassin complexe. Nombreuses captures accidentelles de salmonidés migrateurs dans l'estuaire du Rhin ;
- Absence de PLAGEPOMI.

ATTENTES POUR L'AVENIR :
- Accélération du rythme d'aménagements favorisant la continuité écologique sur le Rhin et ses affluents à la montaison et à la dévalaison.
- Mise en œuvre d'une stratégie de réintroduction du saumon conciliant reproduction naturelle et reconditionnement de géniteurs de retour.
- Développement d'indicateurs de suivi biologique.

Fédérations de pêche adhérentes : 57, 67, 68, 88
www.saumon-rhin.com

Les structures partenaires de la FNPF : les associations "migrateurs"

Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM)

L'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (*MRM*) a été créée en 1993 pour gérer et coordonner le Plan Migrateurs Rhône-Méditerranée, à l'initiative du Ministère de l'Environnement et du Conseil Supérieur de la Pêche.
MRM assure ainsi la maîtrise d'ouvrage de la coordination, des études, de l'évaluation des résultats et de l'information relative au Plan Migrateurs Rhône-Méditerranée (programme de reconquête des milieux dulçaquicoles par les grands poissons migrateurs (alose, anguille, lamproies, esturgeon, salmonidés migrateurs) sur le bassin Rhône-Méditerranée & Corse).
Dans sa première phase 1993-2003, le Plan Migrateurs Rhône-Méditerranée prévoyait le retour de l'alose sur le Bas-Rhône en aval de l'Ardèche et ses affluents de rive droite (Gardon, Cèze, Ardèche). Cet objectif est désormais atteint.
Dans la deuxième phase du projet les objectifs ont été élargis tant en termes d'espèces (anguille, lamproies, salmonidés, esturgeon) qu'en termes géographiques (affluents de rive gauche du Bas-Rhône et fleuves côtiers méditerranéens).
La troisième phase 2010-2014 du projet est en cours d'élaboration. Ce plan de gestion cible 3 espèces (alose, anguille, lamproies) et prévoit des mesures de suivi des populations (captures par pêche, reproduction, stations de comptage), d'acquisition de connaissances sur les espèces et les milieux et des travaux pour le rétablissement de la circulation piscicole.

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE :
Bassin Rhône-Méditerranée & Corse

OBSTACLES RENCONTRÉS :
- Absence d'estimation du stock des différentes espèces / absence de station de vidéo-comptage ;
- Confrontation enjeux hydro-électricité – circulation piscicole (degrés différents selon partenaires) ;
- Confrontation enjeux « environnement » - inondations / protection des biens et des personnes ;
- Territoire d'intervention très vaste ;
- Difficulté de mobilisation de maîtres d'ouvrage pour les travaux mais aussi pour les études ;
- Difficulté de mobilisation de moyens financiers structurants (création de poste, aides au fonctionnement...) ;
- Implication faible des collectivités locales (Conseils Généraux notamment) ;
- Appropriation parfois limitée par les structures de la pêche.

ATTENTES POUR L'AVENIR :
- Partenariats scientifiques ;
- Collaboration étroite entre les associations migrateurs (mutualisation des expériences, communication commune...) ;
- Affichage (pilotage ?) FNPF / solidarité accrue des structures de la pêche (adhésion FD, UR) ;
- Émergence d'un stratégie nationale partagée et ambitieuse pour la gestion des poissons migrateurs ;
- Cohérence et lisibilité des planifications concernant les poissons migrateurs (*SDAGE* et *PdM*, PLAGEPOMI, *STRANAPOMI*, *PGA*) tant dans leurs objectifs que dans leur mise en œuvre ;
- Responsabilisation de l'État sur la problématique des migrateurs ;
- Mobilisation de moyens financiers à hauteur des enjeux ;
- Au niveau local : déclinaison effective de la stratégie migrateurs du Plan Rhône, avec notamment la construction en 2013 de la passe à poissons du barrage de Sauveterre et de la première station de vidéo-comptage du bassin Rhône-Méditerranée & Corse et mobilisation de porteurs et de moyens sur les fleuves côtiers méditerranéens ;
- Pour MRM : acquisition du siège immobilier de l'Association (2010-2011?).

Fédérations de pêche adhérentes : 01, 05, 06, 07, 13, 26, 30, 34, 38, 42, 69, 73, 74, 83 ,84
www.migrateursrhonemediterranee.org

Seine Normandie-Nord Migrateurs (SEINORMIGR)

L'association *SEINORMIGR*, créée en janvier 2007, a pour mission d'assurer la gestion des populations piscicoles amphihalines présentes sur les bassins de la Seine, des cours d'eau côtiers normands et du nord. Les actions engagées en faveur de la protection et du développement des espèces migratrices consistent principalement à restaurer la libre circulation, renaturer les habitats, suivre et évaluer l'état des populations, notamment en développant et pérennisant les dispositifs de contrôle des migrations et de la reproduction.

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE : 75% du bassin Seine-Normandie et la totalité du bassin Artois-Picardie.

SURFACE DE BASSINS :
- Bassin Seine-Normandie : 94 480 km² à 75% soit 71 000 km²
- Bassin Artois-Picardie : 19 700 km²

LINÉAIRE DE COURS D'EAU : 26 500 km

NOMBRE DE MEMBRES : 17 Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, réparties sur 20 départements.

ATTENTES POUR L'AVENIR :
La construction et le financement d' « outils » permettant une gestion et un suivi efficaces des populations de poissons *amphihalins* à l'échelle du bassin Seine-Normandie, et donc à terme, de disposer de « relais » dans chacune des régions présentes sur le territoire de compétence de manière à travailler au plus près des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique adhérentes à l'association migrateurs SEINORMIGR.

Fédérations de pêche adhérentes : 02, 10, 27, 51, 52, 60, 75, 76, 77, 78, 80, 89, 91, 92, 93, 94, 95

LOGRAMI

En 1989, l'association LOGRAMI a été créée afin de répondre à un besoin de maîtrises d'ouvrage des opérations en faveur des poissons migrateurs sur le bassin de la Loire. L'association a vu le jour sous l'impulsion de l'ensemble des fédérations de pêche de ce territoire qui ont souhaité se regrouper afin de travailler en synergie pour la gestion et la restauration des poissons migrateurs. Les activités se sont développées de façon importante à partir de 1996 avec l'embauche des premiers salariés pour la réalisation de missions en relation avec les objectifs de LOGRAMI. Cette démarche a été soutenue par l'ex-Conseil Supérieur de la Pêche (désormais *ONEMA*).

Les opérations de LOGRAMI sont divisées en 4 volets (recueil de données, tableau de bord anguille, tableau de bord saumon et communication). Ils rentrent dans le cadre du Plan Loire III 2007-2013, sur la Plate forme « Eau, Espaces, Espèces ».

Les actions de l'association comprennent notamment :
- La diffusion des connaissances dans les domaines scientifique, technique, économique, des résultats des expérimentations et études locales ;
- La promotion et éventuellement le financement ou l'exécution des études ou expérimentations qu'elle estime nécessaires pour atteindre ses objectifs ;
- La réalisation d'ouvrages et d'actions techniques dans le domaine de la restauration ou la gestion des poissons migrateurs et de leur milieu ;
- Les propositions concernant la gestion et la réglementation.

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE : Bassin Loire côtiers vendéens et Sèvre Niortaise.

OBSTACLES RENCONTRÉS : LOGRAMI n'est qu'un opérateur d'aide à la décision (concernant le Plan de gestion des Poissons Migrateurs 2009-2013, LOGRAMI est en charge des suivis en continu (tels que les stations de comptage) et plus généralement de la coordination du recueil des données biologiques. Pour assister la DIREN dans l'écriture et la mise en œuvre du plan, un groupe technique, nommé le Comité des Experts « Saumon » et réunissant l'ONEMA, LOGRAMI et le CNSS a été constitué.
La décision revient aux gestionnaires et les choix de gestion révèlent souvent d'avantage des stratégies politiques qu'une décision de restauration de l'état écologique. Les pressions des usagers du milieu sont le frein majeur à la gestion raisonnée.

ATTENTES POUR L'AVENIR : Une position plus ferme de l'État et une gouvernance au service des migrateurs.

Fédérations de pêche adhérentes : 03, 15, 18, 23, 36, 37, 41, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 53, 58, 63, 71, 72, 85, 86, 87
www.logrami.fr

MIGRADOUR

La création de MIGRADOUR est concomitante à la mise en place du COmité de GEstion des POissons MIgrateurs Adour et côtiers 1884/1995. La structure a été créée pour répondre à une demande de maîtrise d'ouvrage globale à l'échelle d'un bassin versant concerné par les migrateurs.

Elle devait apporter des compétences techniques, assurer des missions de gestion administration spécifiques (recrutement de personnel qualifié, gestion des fonds d'origines multiples consacrés aux programmes migrateurs : Etat / Collectivités territoriales / Agences de l'eau, Europe, autres.).

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE :
Bassin versant Adour et côtiers aquitains

OBSTACLES RENCONTRÉS :
Manque de lisibilité sur le moyen et long terme que ce soit en termes de définition des programmes (choix d'indicateurs « pertinents » et « pérennes ») ou de financements ...

ATTENTES POUR L'AVENIR :
Un engagement pluriannuel des partenaires (toutes catégories) a minima sur la durée des documents de cadrage (Plagepomi ?).

Une valorisation des actions menées par les structures de l'associatif pêche et les associations migrateurs au niveau national (voire plus).

Un renforcement des partenariats avec les structures de l'associatif pêche (autres que associations migrateurs) = déjà en cours.

Fédérations de pêche adhérentes : 32, 40, 64, 65
www.migradour.fr

La pêche aux engins et aux filets : une pêche ancestrale

Les Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (PAEF) sont structurés par leur propre réseau de pêche associative, avec dans 44 département une Association Départementale Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF), regroupées en une Fédération Nationale (FNADAPAEF). Les Associations Départementales de PAEF adhèrent aux Fédérations Départementales de Pêche. Ils ont un représentant direct (M. Raymond Pérard) au Conseil d'Administration de la FNPF. M. Noël Germanneau, président de la Fédération Nationale des Associations Départementales de PAEF, a bien voulu répondre à nos questions afin de présenter cette activité de pêche associative.

Pêche Mag : Combien d'adhérents comptent les PAEF et comment devient-on adhérent aux PAEF ?
Noël Germanneau : Le réseau associatif des PAEF compte un peu plus de 4 000 pêcheurs. Pour être membre actif d'une ADAPAEF, il est nécessaire de posséder une licence obtenue auprès du gestionnaire. Cette licence est annuelle et peut ne pas être renouvelée en cas d'infraction.

P. M. : Comment les Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets perçoivent-ils leur pratique ?
N.G. : La pêche aux engins est extrêmement ancienne. L'archéoicthiologie relève des techniques de pêche depuis le paléolithique supérieur. Ce mode de pêche s'est perpétué très naturellement en raison de sa complémentarité nutritionnelle. Ainsi, région par région, les techniques de fabrication et les formes des outils (hameçons, nasses, filets) sont adaptées au régime hydraulique et à la saisonnalité du poisson. Ces techniques de pêche demandent un savoir-faire particulier transmis par la pratique. Dans certaines régions, le laçage et le tressage font l'objet d'apprentissages auprès des jeunes désireux de poursuivre ce mode de pêche. La pêche passive demeure très technique, basée sur la connaissance du milieu et les mœurs des poissons.

P.M. : Comment se passent les relations avec les pêcheurs à la ligne ?
N.G. : L'emploi de certaines techniques comme le filet, a fait concevoir le pêcheur aux engins comme un destructeur et un non gestionnaire. Or, cet engin est sélectif en fonction de sa maille et des temps de pêche qu'on peut lui accorder. Il est nécessaire de rappeler que l'emploi de cet engin est proscrit par les amateurs en période d'interdiction du brochet, alors qu'ils pourraient l'employer. Les PAEF ont le souci de la ressource. Beaucoup de membres d'AAPPMA mésestiment cette catégorie de pêcheurs, ce qui dégrade leurs rapports dans certains départements, à l'inverse des présidents de fédérations soucieux de faire la paix.

P.M. : Qu'attendent les pêcheurs amateurs aux engins et filets de la pêche associative ?
N.G. : Il faut rappeler que notre catégorie de pêcheurs est, depuis 1984, destinée à disparaître. Pour mémoire, l'ADAPAEF ne peut louer des lots de pêche, sa licence peut être remise en cause chaque année, le nombre et la qualité des engins peuvent être modifiés chaque année. Depuis 2006 ils n'ont plus droit à la pêche banale réservée aux pêcheurs aux lignes, ils ne peuvent créer d'écoles de pêche sauf s'ils sont propriétaires d'eaux closes ou propriétaires riverains, leurs licences peuvent être suspendues en cas d'infraction, leur nombre est limité. Dans un grand nombre de départements, pour pêcher à la ligne ils doivent ré-adhérer à une AAPPMA. Toutes ces contraintes sont représentées comme injustes et discriminantes. Ils ressentent toutefois, aujourd'hui, une certaine considération au niveau national.

P.M. : Quelle vision les PAEF portent-ils sur la protection des milieux aquatiques ?
N.G. : Sans doute sait-on mieux, maintenant, que les PAEF participent activement à la protection du milieu et à la gestion piscicole. Leur mode de pêche étant fonction de la qualité des eaux et de leur régime, cette catégorie de pêcheurs ne peut qu'être active quant à la protection du milieu.

P.M. : A ce sujet, quelles actions avez-vous mises en place et/ou quelles actions souhaitez-vous mener dans l'avenir ?
N.G. : Les PAEF militent pour la protection des zones humides et mettent en œuvre les suivis d'espèces, participe aux rempoissonnements et ont réalisé une étude sur l'anguille en marais poitevin. Les pêcheurs aux engins ne percevant pas la cotisation pour la protection du milieu aquatique, ils demeurent dépendants des fédérations et ne peuvent donc pas réaliser tous leurs souhaits : saisie des carnets de pêche, mises en œuvre IBGN, poursuites d'études en cours, ... Bref, ils ne demandent qu'à être reconnus comme des pêcheurs de loisir soucieux de leur patrimoine environnemental.

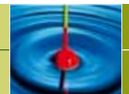

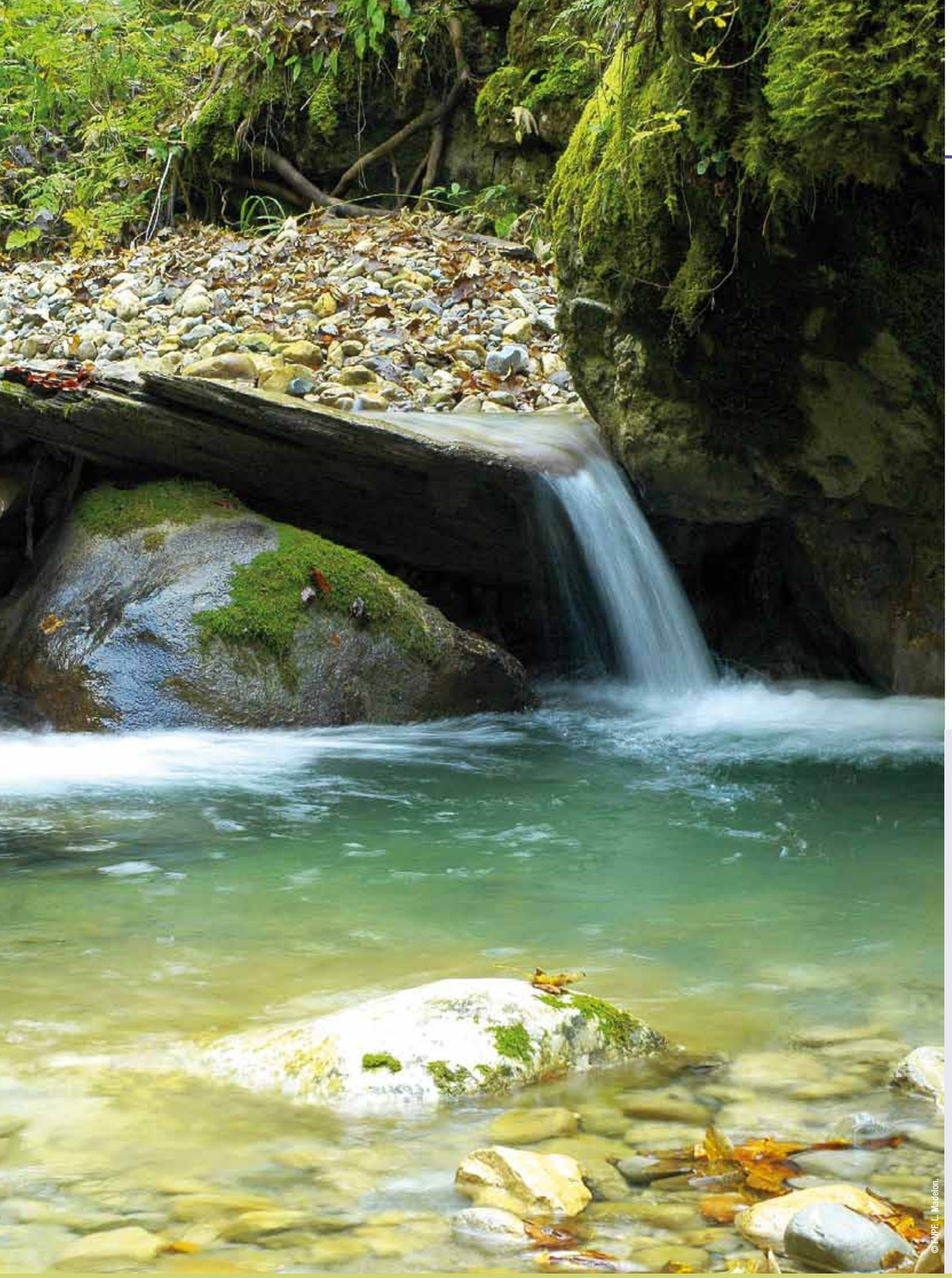
© FNPF/L. Madelon

> nos régions

Restauration de rivières, aménagement de pontons, création de maison de la pêche… : dans chaque numéro du Pêche Mag, nous vous présentons une dizaine d'actions « phares », portant sur les milieux aquatiques, sur le développement, ou la promotion de notre loisir. Ces reportages régionaux permettent d'expliquer le travail des fédérations départementales et de leurs associations locales, mais aussi de montrer comment elles aident, au quotidien, à l'animation des territoires et à la valorisation des espaces naturels, aux côtés des élus locaux, départementaux et régionaux.

© FNPF/L. Madelon

Sommaire

• **Interview**
Du "vieux" permis à la e-carte !
Une révolution dans la modernisation p.16-17

• **Bourgogne/Franche-Comté**
Water Game : recommandé de 7 à 77 ans ! p.18
Etangs de Vaux : chronique d'une réhabilitation réussie p.19

• **Arc Méditerranéen**
Naussac / Villefort : deux lacs sur la sellette p.20
Domaine public fluvial : objectif "sécurité" confirmé p.21

• **Bassins de la Seine et du Nord**
Natura 2000 : travaux en cours sur le site du Loing p.22
Nom de code : opération décloisonnement p.23

• **Centre/Poitou-Charentes**
Etang fédéral du Mouet : au cœur de la Sologne des étangs p.24
Domaine du Ciran : quand un pêcheur rencontre un chasseur p.25

© FNPF/L. Madelon

Du “vieux” permis à la e-carte ! Une révolution dans la modernisation

Près de 70 ans après la mise en place des premières structures associatives, la carte de pêche connaît cette année une innovation significative. En se connectant sur le site : www.ma-carte-de-peche.fr, ou www.carte-de-peche-ehgo.fr les pêcheurs ont désormais la possibilité de s'acquitter du timbre piscicole et d'imprimer eux-mêmes leur carte ! Ainsi, après le lancement en 2008 de la carte “découverte femme”, le réseau associatif pêche enclenche une nouvelle étape dans la modernisation de la pêche et son approche administrative. Explications.

Dates et chiffres clés

- Mise en place des premières structures de pêche : 1942
- Création du Club Halieutique Interdépartemental : 1964
- Fédérations départementales dans le CHI : 36
- Création de l'Entente Halieutique du Grand Ouest : 1981
- Fédérations départementales dans l'EHGO : 32
- Réciprocité entre l'EHGO et le CHI : 1993
- Départements concernés par l'EHGO et le CHI : 70
- Associations de pêche en France : 4 001
- Pêcheurs titulaires d'une carte en 2009 : 1,4 million

Claude ROUSTAN

Denis LEGRET

Pêche Mag : Télécharger sa carte de pêche sur internet, évolution ou révolution ?

Claude Roustan, président du Club Halieutique : *“Modifier la vente des cartes de pêche disponibles chez les revendeurs depuis 1942, c'est effectivement une grande révolution. La pêche se modernise et nous adaptons nos structures aux évolutions du XXIe siècle, notamment celles engendrées par internet. Il fallait aller plus loin, oublier ce principe désuet où l'on colle des timbres sur un support !”.*

Denis Legret, président le l'Entente Halieutique du Grand Ouest : *“Quelques AAPPMA ont déjà lancé cette opération dans le passé, mais sans véritable succès. Nous avons décidé de mener une expérimentation pour mettre en place ce dispositif sur un plan national. Il nous est apparut judicieux de coordonner ces volontés dans un groupement réciprocitaire, laboratoire d'idées, pour être plus solide”.*

> **“La pêche se modernise et nous adaptons nos structures aux évolutions du XXIe siècle.”**

PM : Quel est l'inconvénient majeur de se procurer sa carte chez un revendeur ?

CR : *“Nous avons constaté de nombreuses fermetures en milieu rural, services de proximité, cafés, épiceries... Dans certains départements, il devenu compliqué d'acheter sa carte de pêche”.*

DL : *“Les heures d'ouvertures ne sont pas toujours compatibles et l'opération financière des revendeurs reste peu intéressante, même souvent bénévole”.*

PM : Les détaillants doivent eux-aussi se connecter sur internet pour délivrer une carte. Cela pose-t-il des difficultés ?

CR : *“Nous nous heurtons à quelques difficultés, mais nous essuyons les plâtres ! Cependant la FNPF a consenti un effort financier considérable en équipant les fédérations départementales d'une vingtaine d'ordinateurs et imprimantes”.*

DL : *“Certes, il faut être informatisé et connecté à internet, mais c'est un premier pas. D'autres idées se mettent en place pour améliorer ce dispositif”.*

PM : Le système a t-il été compliqué à mettre en place ?

CR : *“Nous avons mené nombre de réflexions autour de ce procédé assez lourd pour faciliter le téléchargement et dématérialiser les timbres. Je souligne d'ailleurs la volonté des trois fédérations (Aude, Ariège, Pyrenées Orientales) pilotes qui gèrent ce système”.*

DL : *“Passer de l'Age de Pierre à Internet, ce n'est pas simple ! Il a fallu expliquer la complexité de notre offre de pêche, tout en démontrant la simplicité du dispositif proposé”.*

PM : Ce dispositif va t-il permettre de développer les adhésions ?

CR : *“La pêche doit s'adapter et devenir plus accessible. Nous avons enregistré une augmentation des adhésions en 2009. Nous avons bien l'intention de “surfer” sur cette vague en affinant cette nouvelle offre, des plus jeunes aux plus âgés, devenus eux-aussi des internautes”.*

DL : *“Les jeunes pêcheurs représentent un objectif, mais internet séduit aujourd'hui toutes les générations. Par ailleurs, nous supprimons aussi la bonne raison de pêcher sans carte au prétexte d'absence de détaillant”.*

PM : Peut-on choisir sa carte et la modifier plus tard ?

CR : *“L'ensemble des offres est disponible, comme sur le comptoir d'un revendeur. Il est bien-sûr possible d'y apporter une modification en ne réglant que le supplément”.*

DL : *“Chacun est maître de sa carte, mais sans bouleverser les offres des associations de pêche. Les timbres spécifiques restent accessibles, même en cours d'année”.*

PM : Et la fraude ?

CR : *“Tous les documents sont falsifiables ! Le système est sécurisé au maximum pour stopper un éventuel trafic”.*

DL : *“Des éléments ont été intégré à la base de données pour vérifier l'authenticité de la carte, mais nous sommes conscients que quelques indélicats puissent dénicher une parade. Nous serons vigilants”.*

PM : Quel est l'objectif des données recueillies ?

CR : *“Outre sa fonction première, ce site se veut vivant. Il apporte des informations et permet d'assurer un suivi des pêcheurs pour mieux servir la promotion du loisir pêche”.*

DL : *“C'est un nouvel univers qui offre une multitude de possibilités d'échanges entre les adhérents et leurs fédérations”.*

PM : Combien de départements testent le dispositif ?

CR : *“L'expérimentation va être menée sur deux ans, puis c'est la Fédération Nationale qui, en 2012, prendra en charge le fonctionnement. Pour l'heure, trois départements du Club Halieutique pilotent le système : L'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales et distribuent leurs cartes de pêche et la vignette du CHI en ligne. Fin mars, près de 18 000 cartes ont été téléchargées via ces trois fédérations”.*

DL : *“Tous les départements adhérents de l'EHGO ont intégré le dispositif le 1er mars”.*

Renseignements

- **Sites internet : www.ma-carte-de-peche.fr www.carte-de-peche-ehgo.fr**
- **Club Halieutique : www.club-halieutique.com**
- **Entente Halieutique du Grand-Ouest : www.ehgo.fr**
- **Fédération de l'Ariège : 05 34 09 31 09.**
- **Fédération de l'Aude : 04 68 25 16 03.**
- **Fédérations des Pyrénées-Orientales : 04 68 66 88 38.**

Lors de la dernière édition des Récid'Eau à Sens, près de 900 enfants se sont relayés autour du plateau Water Game. Qui dit mieux ?

Water Game : recommandé de 7 à 77 ans !

En 6 thématiques et 600 questions, le Trivial "Pêche" Pursuit continue de rassembler petits et grands autour de la passion pêche. Retour sur une initiative qui n'a pas fini de faire des émules.

Tout aura commencé un jour de l'année 2004 sur les bancs d'une Ecole de Pêche de l'Yonne (ancien nom des actuels Ateliers Pêche Nature). Monsieur Jean Boucaux, président de l'AAPPMA de l'Entente Aisy-Nuits-Ravières-Pacy-Tanlay (ANRPT), se dit qu'il lui faudrait trouver une idée pour occuper ses petites troupes lorsque l'hiver venu, il devient difficile de partir en goguette au bord de l'eau. Il en parle à sa fille, Valérie, animatrice habituée à organiser des activités pour les jeunes publics. Au sein de l'Entente ANRPT, l'idée fera son chemin et en novembre de la même année, le premier Trivial "Pêche" Pursuit verra le jour sous le nom de Water Game.

Primé à sa sortie à l'occasion des Trophées Halieutica de la Lyonnaise des Eaux, ledit jeu a depuis lors fait son petit bonhomme de chemin : Fête de la Nature à Chablis ou Récid'Eau à Sens, il est de toutes les manifestations et salons organisés autour de la pêche dans le département. Et pour cause : son succès ne faiblit pas...

Appel à sponsor

Désormais déposé et protégé, le fameux Water Game n'existe encore qu'en un seul exemplaire. Un exemplaire unique victime de son succès, contraint de sillonner le département pour satisfaire la demande en attendant qu'un diffuseur éventuel ne veuille bien se manifester : *"C'est dommage parce que de par ses réelles vertus pédagogiques, le Water Game trouverait naturellement sa place au sein des Ateliers Pêche Nature"*, regrette Jean Boucaux. Et si vous faisiez passer le mot…

Bonne pioche, bonne pêche

"Sur le modèle du Trivial Pursuit, nous avons imaginé un jeu de questions/réponses autour de la pêche organisé en 6 thématiques", explique Jean Boucaux. *"L'Eau en Général, La Réglementation de la Pêche, Les Techniques de Pêche, La Vie en Eau Douce, La Vie en Eaux Marines et enfin, L'Eau & Les Arts. Chaque thématique comprend une centaine de questions élaborées avec Francis Goguillon, l'un de nos animateurs bénévole, instituteur à la retraite"*.

Ici, pêche oblige, les "camemberts" ont été remplacés par des bouchons et à chaque bonne réponse, les joueurs munis de filets ajoutent un poisson dans leur escarcelle : *"Nous avons voulu que le jeu soit ludique dans sa forme. C'est pourquoi nous avons conçu un plateau de 1m50 de diamètre pour un maximum de convivialité"*. Mais que l'on ne s'y trompe pas : ici, ludique ne rime pas avec simpliste. *"On peut jouer au Water Game de 7 à 77 ans"*, commente Cédric Mengual de la fédération de l'Yonne, "*Et si nous enregistrons des records de succès auprès des scolaires, il n'y a pas que les enfants qui se piquent au jeu…*"

Un pêcheur doit-il avoir une carte pour pêcher ? Dans quelle mer les anguilles se reproduisent-elles ou encore, qui du barbeau, de l'ablette ou de la perche vit dans les fonds de l'eau ? Que celui qui n'a pas la réponse, donne sa langue au poisson-chat !

Contacts

• FDAAPPMA de l'Yonne (89)
Cédric Mengual
9/11, rue du 24 Août - 89000 Auxerre
03 86 51 03 44
contact@peche-yonne.com

Etangs de Vaux : chronique d'une réhabilitation réussie

Une initiative de la fédération de la Nièvre menée en parfaite synergie avec les institutions départementales et un projet où l'intérêt des amateurs de pêche rejoint l'intérêt de tous : sur les étangs de Vaux, les pêcheurs pourront être particulièrement fiers d'avoir la carte de leur fédération !

Nouveau sentier piétonnier (paysagé), nouvelle signalétique (pédagogique) et nouveaux habitats piscicoles (écologiques) : c'est dit, pour l'ouverture nationale du brochet, le 1er mai, les étangs de Vaux "réouvriront" leurs eaux en grandes pompes. Et Bernard Pellé, président de la *FDAAPPMA* de la Nièvre s'en félicite : lesdits étangs ne constituent-ils pas en effet un symbole en soi ? *"De mémoire de Nivernais, les étangs de Vaux ont toujours été une destination pêche privilégiée"*, explique-t-il. *"Pourtant, depuis quelques années, les problèmes d'accessibilité liés au développement des saulaies avaient entraîné une baisse significative de la fréquentation du site"*.

Il s'agissait donc d'inverser la vapeur et pour ce faire, la fédération n'aura pas hésité à se jeter à l'eau à hauteur de 220 000 € entraînant dans ce vaste éco-projet le Conseil général et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Canal du Nivernais : *"Nous sommes fiers qu'un projet initié et partiellement financé par les pêcheurs via leur carte de pêche puisse bénéficier à tous"*, poursuit le président.

Petit éloge de la transversalité

Un bel exemple également de sauvegarde et de mise en valeur pensées dans le plus grand respect du milieu : *"Ce projet est un projet véritablement transversal"*, reprend Christian Heintz, responsable technique de la fédération. *"D'un point de vue halieutique, l'objectif était bien entendu d'inciter les pêcheurs à revenir sur le site. Du point de vue environnemental, le défi consistait à réhabiliter les berges dans le sens d'une authentique diversification.*

Enfin, et prolongation naturelle de ces efforts, il s'agissait de faire de ce bel étang restauré dans sa biodiversité "LA" halte nature du canal du Nivernais, propice à un tourisme intelligent centré autour de la découverte et de l'observation d'une faune et d'une flore classées Natura 2 000".

Concrètement, le remodelage des berges ne devrait pas manquer d'avoir belle allure. Depuis l'agréable cheminement pédestre aménagé à l'ombre des arbres sur la rive Est jusqu'aux sept petites unités de parking intégrées dans des écrins de verdure, il ne vous reste plus désormais qu'à y retourner pêcher pour vous en persuader…

Il est tout neuf, tout beau le nouveau ponton de la rive Est.

D'une pierre, deux coups…

Constitués de l'étang de Vaux et des étangs contigus de Baye et de la Perchette, les étangs dits de Vaux couvrent 220 ha. Les travaux sur l'étang principal auront fourni à la fédération l'occasion de repartir sur des bases saines dans le plus petit d'entre-eux

- La Perchette - afin de l'ancrer dans sa vocation de site à destination d'une pêche en famille (mise en assec, tri des espèces, éradication des nuisibles et alevinage spécifique).

Contacts

• FDAAPPMA de la Nièvre (58)
Christian Heintz
7, Quai de Mantoue - 58000 Nevers
03 86 61 18 98
fede.peche58@gmail.com

De 5 à plus de 14 kg : avis aux amateurs, dans le lac de Villefort, les truites atteignent des mensurations records.

Naussac / Villefort : deux lacs sur la sellette

Grâce aux mesures financières déployées dans le cadre de la création de pôles d'excellence rurale, la FDAAPPMA de la Lozère met aujourd'hui la dernière main aux structures d'accueil qui desserviront bientôt deux des plus beaux lacs de la région…

Du matériel de pêche, un point info, un technicien conseil de permanence, des points carte de pêche, un service de location de barques mais aussi et encore, un bar et un restaurant : lorsque la FDAAPPMA de la Lozère décide de doter ses lacs d'une structure d'accueil, elle ne fait pas les choses à moitié. C'est qu'avec un potentiel de quelque 17 000 pêcheurs, les lacs de Naussac et de Villefort ne sont pas les derniers au palmarès des "hot spots" de la pêche dans l'Hexagone :

Poissons & Co

Brochets, truites arc-en-ciel, truites fario, vairons, perches, chevesnes mais aussi et encore salmonidés sur le plan du Mas d'Armand (contigu au lac de Naussac) ou cristivomers originaires du Canada (introduits à la fin des années 90 dans le lac de Villefort)… Les deux lacs concernés par les récents aménagements ne l'ont pas été par hasard : ici, diversité oblige, le pêcheur trouvera ample matière à de belles et bonnes parties de pêche.

"Dès le départ, notre volonté était d'équiper ces deux sites d'un accueil à la mesure de leur fort potentiel", commente Laurent Suau, secrétaire général de la fédération 48. *"Un accueil de type lodge anglais où les pêcheurs aguerris pourraient se retrouver et où le primo-pêcheur serait également en mesure de trouver tout ce dont il a besoin pour commencer à pratiquer, depuis la carte de pêche jusqu'au matériel en passant, bien sûr, par le conseil"*.
En 2006, la mise en place des pôles d'excellence rurales visant à aider à l'aménagement du territoire dans les zones rurales tombera à pic : *"Appuyés par le préfet de l'époque, Paul Mourier, nous avons profité des instruments d'investissement financiers qu'offrait cette mesure pour lancer le dossier"*.

Un investissement de plus d'un million d'euros

Un dossier qui aura généré un budget de 1 262 000 euros (hors taxes), financés à hauteur de 80% dont 35% par l'Etat, 30% par la Région et 15% par le Département, le reste de l'investissement étant assumé par les pêcheurs : *"Un peu plus de la moitié de ce budget a été affecté à la construction des deux bâtiments d'accueil"*, reprend le secrétaire général. *"Environ 250 000 € ont été affectés à l'empoissonnement des lacs, 100 000 € à l'aménagement des sites (pontons, postes de pêche, aménagements à destination des personnes handicapées…) et enfin 50 000 € à la communication. Nous avons par ailleurs embauché quatre techniciens dont deux techniciens titulaires d'un brevet professionnel de pêche (BPJEPS) pour animer chacun des sites et deux commerciaux pour la gestion courante des structures (bar, restaurant)"*.
Des structures qui ont ouvert leurs portes le 1er avril prochain. *"Et ce n'est pas un poisson !"*, précise Laurent Suau.

Contacts

• FDAAPPMA de la Lozère (48)
Laurent Suau
12, avenue Paulin Daudé
48000 Mende
04 66 65 36 11 - infos@peche48.com
www.lozerepeche.com

Domaine public fluvial : objectif "sécurité" confirmé

Désormais habilités à verbaliser en cas d'infraction au Code pénal et au Code de l'environnement, les agents de la FDAAPPMA de Vaucluse assumeront dorénavant de nouvelles missions. Zoom sur une initiative qui constitue, une première en France…

Objectif sécurité sur le domaine public fuvial pour Véronique Castel, l'assistante d'André Frezet, directeur de l'agence de la Compagnie Nationale du Rhône d'Avignon et Philippe Lalauze, président de la FDAAPPMA de Vaucluse, entourés des fameux "hommes verts" de la fédération.

Dépôts sauvages d'ordures, dégradation des ouvrages publics, vols, incendies ou encore taggages intempestifs : jusqu'à récemment, les gardes-pêche de France n'avaient d'autre alternative face aux infractions au Code pénal et au Code de l'environnement que… l'impuissance. Depuis quelques semaines, et en ce qui concerne les sept agents de développement de la FDAAPPMA de Vaucluse tout du moins, la donne a changé :
"Il était éminemment frustrant pour nos agents de ne pouvoir que constater les faits sans avoir les moyens d'agir en conséquence", explique Philippe Lalauze, président de la fédération 84. *"Si leur fonction de garde-pêche leur donnait pouvoir pour verbaliser tout manquement à la législation de la pêche, ils demeuraient cependant pieds et poings liés face aux autres infractions dont ils étaient témoins. Grâce au travail que nous avons mené avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), concessionnaire du domaine public fluvial du Rhône, et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), nos agents auront désormais compétence pour verbaliser en cas d'infraction. C'est là une mesure dont le bénéfice sera considérable non seulement en terme de sécurité globale mais également en terme de protection de l'environnement"*.

Des gardes-pêche "multicartes"

Du point de vue légal, la mesure a été prise par arrêté préfectoral et constitue l'aboutissement d'une étroite concertation entre la CNR, le SMAVD et la FDAAPPMA : *"Désormais agrémentés pour une mission de surveillance du domaine public de l'Etat, nos sept gardes – quatre salariés de la fédération et trois bénévoles – disposeront de quatre cartes chacun"*, explique Philippe Lalauze. *"Leur traditionnelle carte de police de la pêche, une carte de police de garde particulier de la CNR, une carte de police de garde particulier du SMAVD et enfin, une carte de police de garde particulier de la fédération"*.
Quatre cartes pour une seule et même mission : renforcer la protection des milieux aquatiques via une surveillance plus cohérente – et donc plus efficace - du domaine piscicole départemental : *"Il va sans dire que pour assumer leurs nouvelles missions, nos agents ont bénéficié d'une formation spécifique"*, ajoute Philippe Lalauze.
Taggeurs et autres pollueurs du dimanche n'ont qu'à bien se tenir !

Dépôt sauvage d'ordures en bord de rivière à Pertuis : désormais, les gardes-pêche de Vaucluse ne seront plus impuissants face aux infractions au Code pénal et au Code de l'environnement.

Repères

Le SMAVD regroupe l'ensemble des collectivités riveraines de la Durance. Ce sont donc au total 78 communes et quatre départements qui sont concernés (le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes). Concessionnaire depuis 1982 de la gestion du domaine public fluvial entre le barrage de Cadarache et le Rhône, le SMAVD est la seule collectivité locale en France à qui l'Etat a délégué la gestion de son domaine fluvial.

• FDAAPPMA de Vaucluse (84)
Philippe Lalauze
575, chemin des Fontanelles
84800 L'Isle sur la Sorgue
04 90 86 62 68
fdpeche84@orange.fr

Natura 2000 : travaux en cours sur le site du Loing

Labellisée Natura 2000, la rivière du Loing a fait l'objet le 13 janvier dernier de son premier comité de pilotage en tant que site classé. Objectif : dresser un état des lieux complet du milieu. Une mission dont la FDAAPPMA de Seine-et-Marne est désormais maître d'oeuvre.

Un abreuvoir à même les berges de la rivière : c'est effectivement très bucolique mais c'est pourtant et précisément ce qu'il ne faut pas faire…

Environnement : investissez, l'Etat vous le rendra…

Le contrat d'engagement volontaire, qu'est-ce que c'est ? Prenez le cas d'un éleveur dont les bêtes boivent directement à la rivière : ce faisant, elles dégradent les berges ce qui, répété plusieurs fois le long d'un cours d'eau, s'avère préjudiciable pour le milieu. Ici, l'éleveur peut signer avec l'Etat un contrat par lequel il s'engage à procéder aux aménagements nécessaires pour mettre un terme à cette situation. Afin de faciliter les démarches, une structure d'animation se charge de l'aide administrative et technique à la mise en place des contrats et la bonne volonté des éleveurs et des propriétaires est récompensée puisque les aménagements s'effectuent moyennant rétribution financière. Qui dit mieux ?

Zone spéciale de conservation (*ZSC*) et/ou Zone de protection spéciale (*ZPS*) : ils sont à ce jour 18. Dix-huit sites classés Natura 2000 dans le département du 77. Des sites d'intérêt communautaire auxquels est venu s'ajouter le site du Loing comprenant les deux rivières du Loing et du Lunain, soit au total 50 km de cours d'eau sur 382 ha. *"Le site a été désigné pour cinq espèces de poissons"*, explique Marie-Pierre Pinon, chef de projet du pôle environnement de la FDAAPPMA de Seine-et-Marne. *"Nous comptabilisons sur ce site quatre espèces à la présence avérée - la Bouvière, le Chabot, la Lamproie de planer et la Loche de rivière - ainsi qu'une espèce dont on suppose la présence : la Grande Alose qui est un migrateur"*.

Un site désigné pour ses poissons comme pour ses habitats naturels : *"Le Loing et le Lunain sont des rivières à renoncules qui recèlent en outre des megaphorbiaies"*, reprend Marie-Pierre Pinon. *"En tant qu'opérateur nommé par l'Etat, notre mission va désormais consister à élaborer un document d'objectifs, c'est-à-dire un diagnostic complet de l'état des espèces et des habitats désignés sur le site"*.

Diagnostiquer, informer, sensibiliser

Un travail de terrain et d'observation qui fait suite pour Marie-Pierre Pinon à l'expertise des sites du Petit Morin, de l'Yerres et de la rivière Dragon : *"Pour mener à bien notre étude, la fédération a décidé de recruter une personne ayant des compétences en phytosociologie"*, commente-t-elle. *"Le document d'objectifs doit être finalisé d'ici deux ans et il comprend également un diagnostic socio-économique relatif aux pressions humaines qui s'exercent sur le site (densité de la population, activités industrielles, évaluation des rejets…)"*.

Un diagnostic à mener auprès des 23 communes riveraines du site qui s'accompagnera d'actions concrètes de communication à destination des populations : *"Expo, plaquettes, brochures : notre mission est également d'informer afin de sensibiliser le public à la biodiversité et aux enjeux environnementaux."*, explique Marie-Pierre Pinon. *"A terme, notre but est d'inciter les riverains à s'engager, en leur proposant des actions précises prenant forme de contrats d'engagement volontaires pour réduire leur impact sur l'environnement"*.

Affaire à suivre donc… en attendant, le prochain comité de pilotage du Loing-Lunain, fin juin.

La rivière du Loing a été classée Natura 2000.

Contacts

• FDAAPPMA de Seine-et-Marne (77)
Marie-Pierre Pinon
13, rue des Fossés - 77000 Melun
01 64 39 03 08
fed.peche77@wanadoo.fr

Nom de code : opération décloisonnement

En procédant au démontage du barrage des 13 Saules, l'équipe de la FDAAPPMA du Pas-de-Calais a rendu à sa continuité écologique originelle une portion de la Killienne. Flashback.

Au lendemain du démontage du barrage des 13 Saules, Thibault Fournier, animateur de la politique fédérale de la FDAAPPMA du Pas-de-Calais ne cache pas sa satisfaction : *"Nous sommes intervenus au mois d'octobre et les bénéfices écologiques sont déjà tangibles"*, explique-t-il. *"La preuve : les truites ont creusé leurs premiers nids dans un site qui, jusqu'alors totalement ennoyé, ne permettait pas la reproduction"*.

Mais reprenons les choses dans l'ordre : érigé en 1852, sur la Killienne, affluent de l'Authie, le barrage des 13 Saules n'a plus d'utilité économique depuis bien des années. Pire : il menace de s'effondrer. *"Ce n'est pas un cas isolé"*, commente Thibault Fournier. *" La grande majorité des ouvrages hydrauliques mis en place au XIX^ème^ siècle n'a plus aujourd'hui aucune fonction. Ils sont environ 1 800 sur le bassin Artois-Picardie et il faut savoir que même les plus modestes d'entre-eux sont terriblement impactants. A fortiori dans des milieux fragiles comme ici, en amont d'un affluent en tête de bassin hydrologique. De fait, leur maintien va à l'encontre des objectifs de la Directive Cadre Eau 2015, qui impose des normes en matière de bonne qualité des eaux."*.

Sensibiliser, une nécessité

Stagnation des eaux, élévation de leur température, accumulation sédimentaire en amont des barrages : qui dit ouvrage sur un cours d'eau, dit cloisonnement du milieu. Et qui dit cloisonnement du milieu, dit dégradation de la qualité des eaux : *"Les barrages ne sont pas uniquement responsables des problèmes de circulation piscicole et de reproduction"*, constate Thibault Fournier. *"En entravant la circulation de l'eau, ils sont également à l'origine d'un phénomène de pollution biologique"*.

Problème : la plupart de ces ouvrages font désormais partie du paysage et les populations riveraines y sont profondément attachées. D'où la nécessité de sensibiliser le public aux enjeux véritables : *"D'un point de vue sentimental, le démontage d'un barrage peut s'avérer douloureux"*, explique Thibault Fournier. *"C'est pourquoi les maîtres d'oeuvre procèdent parfois à des aménagements partiels comme la mise en place de passes à poissons. Mais le gain écologique est minimum : si les poissons passent, les sédiments restent souvent bloqués et les zones de reproduction ne sont pas restaurées"*.

Un gain écologique minimum pour un coût maximum - 34 000€ par mètre de chute dans le cas d'un aménagement contre 8 000€ par mètre de chute dans le cas d'un effacement -, qui devrait fournir matière à réflexion. Même aux plus sentimentaux d'entre-nous…

En juin 2004, le barrage est infranchissable et les frayères, ennoyées, sont impropres à toute reproduction …

… en octobre 2009, de nouvelles zones de frayères potentielles se font jour et la rivière a repris son visage originel permettant à nouveau la circulation des espèces et des sédiments.

Repères

Envie d'en savoir plus sur les problèmes environnementaux qu'induisent les barrages ? Rendez-vous sur **www.peche62.fr** : une brochure d'information et de sensibilisation très complète est disponible directement via le lien **http://www.peche62.fr/-barrages-et-libre-circulation-.html**

Contacts

• FDAAPPMA du Pas-de-Calais (62)
Thibault Fournier
2, Résidence de France, rue Emile Zola - BP 241 - 62405 Béthune Cedex
03 21 01 18 21 - peche62@wanadoo.fr

Etang fédéral du Mouet : au cœur de la Sologne des étangs…

Acquis par la FDAAPPMA du Loir-et-Cher en 2008, le plan d'eau du Mouet a fait l'objet d'un vaste projet d'aménagement. Retour sur travaux à l'occasion de la dernière ligne droite du chantier.

Un sentier nature fléché, un observatoire, des tables de pique-nique… : ici, tout a été pensé dans le plus grand respect du milieu. Jusqu'aux toilettes sèches, strictement écolo !

Dans le sud du Loir-et-Cher, une région où l'offre de lieux de pêche tout public demeurait pauvre, l'ouverture de l'étang fédéral du Mouet va changer la donne pour les pêcheurs.

Il est un paradoxe qui peut surprendre : celui qui veut qu'au coeur de la Sologne, "région aux mille étangs", les lieux de pêche ouverts au public sont plutôt rares. Un constat que la FDAAPPMA du Loir-et-Cher ne se sera pas bornée à dresser : *"Dans une région à forte vocation cynégétique, l'ouverture du Mouet au public aura rétabli l'équilibre en améliorant l'offre de pêche sur un secteur où malgré la forte densité d'étangs privatifs, l'offre publique demeurait pauvre"*, explique Isabelle Parot, chargée de projets au sein de la fédération.

Est-ce à dire qu'une fois le plan d'eau acquis, l'affaire était faite ? Ce serait mal connaître les équipes blésoises : *"Dès le départ, nous avions dans l'idée de faire du site un pôle pêche et nature de référence à l'échelon du département"*, reprend Isabelle Parot.

Création d'un parking, aménagement d'un chemin en bordure de l'étang, d'une descente bateaux et de pontons accessibles aux personnes handicapées… Si l'ensemble des travaux a ici été réalisé dans un véritable souci d'intégration au milieu, il en va de même des chantiers pédagogiques et touristiques…

Ecolo de A à Z

"L'étang a été réouvert à la pêche et les gros travaux sont quasi terminés", commente la chargée de projets. *"Il nous reste à réhabiliter la mare forestière et à mettre en place l'observatoire pédagogique ainsi qu'une avancée sur pilotis pour faciliter l'observation de la faune et de la flore, directement sur l'eau. Des aménagements conçus en bois dans un souci constant de préservation du milieu ainsi qu'en témoigne par ailleurs le principe de "No Kill" appliqué sur l'étang – tous les poissons pêchés sont remis à l'eau - comme, dans un autre registre, l'aménagement de toilettes sèches sur le site : une première écologique dans le département"*.

Autant d'équipements propres à faire du plan d'eau du Mouet un site éducatif de premier plan. Surtout lorsqu'on connaît le dynamisme tout particulier dont fait preuve la cellule animation de la fédération 41 menée par Maxime Longeaux : *"Transmettre notre savoir et notre savoir-faire autour d'activités et d'animations environnementales et halieutiques, telle sera la vocation du pôle animation du Mouet agréé Jeunesse et Education Populaire. L'encadrement sera assuré par du personnel fédéral qualifié et diplômé et le pôle accueillera aussi bien les scolaires que les publics des structures d'accueil jeunesse, des publics adultes ou encore des publics "sensibles"*.

Au menu desdites animations : sessions thématiques et stages pratiques pour une immersion en territoire pêche 100% ludique.

Les chiffres

2008
C'est l'année de l'acquisition du plan d'eau.

390 000 euros
C'est le prix qu'auront coûté l'acquisition et les aménagements du Mouet. Un investissement financé par l'EHGO (30 k€), la FNPF (10 k€), le Conseil Général (30 k€) et la réserve parlementaire (30 k€), le reste demeurant à la charge de la Fédération du Loir-et-Cher.

17
En hectares, c'est la superficie totale (dont 9 ha d'eau) du Mouet.

Contacts

• FDAAPPMA du Loir-et-Cher (41)
Isabelle Parot
11, rue Robert Nau Vallée Maillard
41000 Blois
02 54 90 25 60
fed.peche41@wanadoo.fr

Découvrir en s'amusant, n'est-ce pas la meilleure façon d'apprendre…

Domaine du Ciran : quand un pêcheur rencontre un chasseur…

Une passion partagée (la nature) et un objectif commun (faire de nouveaux adeptes) : il n'en fallait pas plus aux pêcheurs et chasseurs du Loiret pour marcher main dans la main…

Deux poissons-chats et en un seul coup, s'il vous plaît ! Voilà un jeune homme qui n'a pas de pitié pour les nuisibles.

Heureux qui comme Régis Pétrot, président de la FDAAPPMA du Loiret, peut affirmer que chez lui chasseurs et pêcheurs s'entendent à merveille. Et pour cause : cela fait six ans déjà que les deux fédérations départementales collaborent étroitement. Objectif : sensibiliser les publics jeunes aux joies de la nature et, partant de là, à celles des pratiques sportives chères aux deux fédérations. *"Depuis les premiers contacts nous avons fait du chemin"*, commente Régis Pétrot. *"Aujourd'hui nos semaines chasse & pêche refusent du monde"*.

C'est qu'une fois que l'on y a goûté, on y revient ! Mais jugez plutôt : une semaine au grand air, hébergé au château à crapahuter dans les parcs, étangs et forêts de Ciran, avouez que lorsqu'on a de 12 à 17 ans, on craquerait à moins… *"Organisée chaque été, la semaine chasse & pêche s'articule en demi-journées : chasse le matin et pêche l'après-midi ou vice-versa, notre groupe d'enfants est scindé en deux équipes de six à sept sous la responsabilité chacune d'un animateur de la fédération de la pêche ou de la fédération de la chasse"*, explique Régis Pétrot.

Au menu

Techniques de pêche et techniques de pistage, moulage d'empreintes et brevet de piégeage et bien sûr parties de pêche XXL : tout ce qui en somme participe d'une sensibilisation et d'une initiation pédagogique pratique au patrimoine naturel est ici mis en oeuvre. Un programme extrêmement complet qui se décline également en format journée et peut-être bientôt en format week-end :

"Parallèlement, nous menons une action continue vers les scolaires", reprend Michaël Renard, l'animateur pêche de la fédération du Loiret. *"Interventions en classes de primaire, de collège et de lycée professionnel ainsi qu'en établissements spécialisés : outre nos traditionnelles journées d'animation, nous organisons chaque année à l'automne et au printemps des sorties scolaires sur le domaine du Ciran pour les enfants de tout le département"*.

Et lorsqu'on vient des vastes plaines de la Beauce, il va sans dire que les forêts de Sologne ont de quoi bluffer plus d'un "teenager*" : *"En général les enfants sont très impressionnés par le côté sauvage et la diversité du milieu"*, s'amuse Michaël Renard. *"Ce qui est tout de même singulier, c'est que la plupart d'entre eux connaissent mieux les poissons et les animaux de l'autre bout du monde que les poissons et les animaux qui vivent chez eux."*

* Adoslescent en anglais

Repères

Autrefois propriété privée, le domaine du Ciran partage ses 450 ha entre la fédération des chasseurs du Loiret et l'Association pour la Fondation Sologne. A quelques dizaines de kilomètres d'Orléans, ce conservatoire de la faune sauvage constitue l'une des plus belles vitrines du patrimoine naturel solognot et en groupe comme en individuel, on peut tout au long de l'année y louer un gîte.

A noter, la fédération 45 y intervient régulièrement via la spécialisation thématique des étangs. Un projet de remise en état d'une ancienne pêcherie est par ailleurs à l'étude.

Domaine du Ciran : www.domaineduciran.com

Contacts

• FDAAPPMA du Loiret (45)
Michaël Renard
49, route d'Olivet - BP 8157
45081 Orléans Cedex 2
02 38 56 62 69
fede.peche.45@wanadoo.fr

© FNPF/L. Madelon

> en actions

© FNPF/L. Madelon

Sommaire

- 13 mars et 1er mai : nouvelles dates nationales pour pêcher en France p.28
- Les pêcheurs manifestent devant le ministère ! p.29
- La FNPF aide les fédérations à équiper leurs associations de pêche p.30
- Les pêcheurs soutiennent l'effacement de deux grands barrages bas-normands p.31
- Les pêcheurs et EDF : 10 ans de conventions de partenariat p.32

Le 13 mars et le 1er mai :

les nouvelles dates nationales pour pêcher en France

Le 13 mars et le 1er mai : voilà les deux dates d'ouverture de la pêche qui permettront désormais à 1,4 million de passionnés de taquiner la truite et le brochet.

Pour la première fois, tous les départements de France lancent la pêche de la truite à la même date : le 13 mars cette année. Une aubaine pour les pratiquants des 16 territoires qui débutaient cette pratique deux semaines plus tard ! En 2010, tous seront désormais au bord de l'eau… en même temps.
De la même manière, la FNPF réforme l'ouverture de la pêche du brochet. A partir de 2010, la pêche du brochet commence le 1er mai et cela dans tous les départements de France ! Une révolution : précédemment trois dates d'ouverture régissaient cette pratique dans les territoires français.
Cette harmonisation de la pêche intervient dans le cadre d'une vaste réforme des dates d'ouverture de la pêche de la truite et du brochet. Entreprise par les pêcheurs, via leur organe de représentation national, la FNPF, elle a pour but de simplifier l'accès à la pêche, tout en respectant les espèces et leur période de reproduction.
Les textes ont été présentés au Comité National de l'Eau en décembre 2009 et ont été validés par ce dernier. Le Conseil d'Etat a rendu sa décision en mars 2010.
"*En 2010 de nombreux projets voient le jour : vente des cartes de pêche par Internet, extension des ententes entre départements… la pêche entre de plain pied dans l'ère de la modernité en s'adaptant aux nouvelles contraintes de la société actuelle et en innovant sans cesse pour rendre ce loisir dynamique et attractif. L'harmonisation des dates d'ouverture et de fermeture y contribue*", explique M. Claude Roustan, président de la FNPF.
Bien entendu cela n'empêchera pas certains préfets de protéger localement, en fonction des situations rencontrées, certaines espèces emblématiques de leur région. Elle ne remet pas en cause les réglementations spécifiques applicables dans certains grands lacs intérieurs, de lacs ou de rivières de haute montagne. Cette année sera d'ailleurs celle de la transition afin de faire passer en douceur ces nouvelles habitudes.

> J. M.

La pêche de la truite s'est ouverte le 13 mars dans toute la France cette année.

Un guide pour les gardes-pêche particuliers

Pour le contrôle du respect de la réglementation de la pêche, les associations et les fédérations départementales de pêche ont la faculté de commissionner des gardes particuliers. Ces gardes, pour la plupart bénévoles, sont agréés par arrêté préfectoral et assermentés auprès des tribunaux d'instance, parce qu'ils exercent des missions de police judiciaire.

En 2006, la réglementation encadrant cette mission a été renforcée afin, notamment, d'imposer une formation aux nouveaux gardes particuliers. La FNPF a accompagné la mise en place de la cette réforme en confiant les premières formations a son service juridique, puis à des référents régionaux. Cet investissement était d'autant plus important que, suite à la disparition du Conseil supérieur de la Pêche en 2006, le contrôle du respect de la réglementation de la pêche repose essentiellement sur les gardes-pêche bénévoles et les agents de développement qui les coordonnent.

Afin de permettre l'information de tous, la FNPF vient de publier un guide reprenant l'ensemble des droits et devoirs des gardes-pêche particuliers, la réglementation de la pêche, ainsi que la déontologie et les techniques d'intervention. Ce guide a été mis à la disposition de chaque fédération départementale afin d'être distribué aux gardes.

Cet ouvrage comporte une trame juridique, alimentée des messages que les structures associatives de pêche entendent affirmer, tels que la vocation principalement préventive des gardes particuliers. Il intègre également des contributions des personnes de terrain et des questionnements qui se sont exprimés lors des formations.

N. C., Service juridique

Rassemblement du 17 mars 2010

Un premier avertissement des pêcheurs !

Le mercredi 17 mars 2010 un rassemblement de 120 élus départementaux de la pêche associative, a manifesté sa colère devant le ministère de l'écologie et du développement durable. En effet, des décisions et des affichages politiques récents, intervenus dans quatre grands dossiers, ont provoqué la colère des représentants des pêcheurs considérant qu'ils n'étaient pas écoutés, ni entendus.

Mercredi 17 mars 2010, un rassemblement de 120 élus départementaux de la pêche associative, a manifesté sa colère devant le ministère de l'écologie et du développement durable. Ce rassemblement organisé boulevard Saint-Germain a permis à une délégation composée de messieurs Claude Roustan, président de la FNPF, Jean-Paul Doron 1er vice-président et de Gérard Guillaud, vice-président, d'être reçue par Madame Judith Jiguet, directrice de cabinet de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie et Monsieur Olivier Thibault Conseiller Technique du Ministre d'Etat Jean Louis Borloo. L'occasion d'évoquer : la dégradation des relations entre les pêcheurs et le ministère, le plan français de gestion de l'anguille, l'attribution des droits de pêche sur le domaine public fluvial, le plan national de développement de l'hydroélectricité et la pollution par les PCB des cours d'eau.
En ce qui concerne le **Plan national de Gestion de l'Anguille**, la FNPF a une nouvelle fois rappelé son profond désaccord aux motifs que :

- L'approche développée lors de l'élaboration, uniquement socio-économique mais en aucun cas environnementale,
- L'iniquité de traitement entre les différentes catégories de pêcheurs,
- L'absence de mesures immédiates et efficaces, destinées à faciliter la dévalaison des géniteurs, sur les ouvrages notamment hydroélectriques,
- La "risibilité" du volet repeuplement dont la pertinence et l'efficacité ont largement été contestées par la communauté scientifique.

Le **second dossier** de revendications intéressait l'**attribution des droits de pêche du Domaine Public Fluvial** et la récente lettre de mission adressée par le ministère à deux ingénieurs généraux, courrier qui a mis le feu aux poudres. Son contenu invite à examiner toutes les pistes destinées à favoriser l'implantation des pêcheurs professionnels sur le domaine public fluvial et leur faciliter l'attribution de nouveaux lots de pêche. Ce principe de développement de la pêche professionnelle s'exercerait au détriment de la pêche associative alors que son poids économique direct pèse aujourd'hui plus de 100 M€.
Le **troisième dossier** concernait le **plan de relance de l'hydroélectricité** et sa déclinaison opérationnelle via le projet de convention "pour le développement d'une hydroélectricité durable". A l'issue de la décision du Conseil d'Administration de la FNPF, à l'unanimité le matin même, la délégation a confirmé que les pêcheurs ne signeront pas cette convention (lire p.5).
Le **dernier dossier** évoqué concernait la déclinaison des mesures mises en œuvre à l'échelon local en matière de **pollution par les PCB**. Là aussi, l'absence de transparence dans la transmission des informations et des résultats d'analyses ainsi que de concertation lors de l'établissement des arrêtés préfectoraux, suscitent l'agacement des instances piscicoles localement. Il a ainsi été dénoncé une application abusive du principe de précaution.

Une charte sera élaborée et signée d'ici fin 2010

En réponse la Directrice de Cabinet a affirmé qu'il ne fait aucun doute sur la nécessité de travailler avec les pêcheurs sur le terrain. Pour se faire, il est proposé d'établir une charte (signature avant la fin d'année 2010) ou une convention destinée, à titre principal, à développer la capacité d'écoute des uns et des autres.
Sur les dossiers concernant d'autres catégories d'usagers elle a rappelé que la renégociation des baux de pêche du domaine public fluvial ne pouvait être dissociée du plan de gestion anguille. En outre s'agissant des pêcheurs professionnels pour lesquels un plan de sortie de flotte est en cours.
Sur le dossier de l'hydroélectricité les deux interlocuteurs du cabinet, eu égard à la décision de la FNPF de ne pas signer la convention, souhaitent être rapidement destinataires des principaux griefs des pêcheurs.

Jean-Paul Doron,
Vice-Président de la FNPF
en charge du dossier "anguille"

La FNPF aide les fédérations départementales à équiper leur associations

20 ordinateurs par fédération ont été subventionnés par la FNPF, afin d'équiper les associations locales de pêche.

Sur proposition de sa "commission technique" fin 2009, la FNPF a subventionné l'équipement de 20 "kits" informatiques par département. Certaines fédérations départementales ont profité des tarifs de l'appel d'offre pour équiper l'ensemble de leurs associations de pêche. Près de 2 000 Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) en ont bénéficié dès le début de l'année 2010.

Le but ? Moderniser la pêche associative et se préparer à la vente de cartes de pêche par Internet (lire page 16 et 17). Les kits informatiques sont composés d'un ordinateur portable, d'une imprimante et de logiciels de gestion.

La distribution du matériel a été associée à la signature de conventions entre les AAPPMA, les fédérations départementales et la FNPF afin de définir les conditions d'utilisation. Le challenge est important. Les AAPPMA sont le premier maillon du réseau de la pêche de loisir. Elles vivent quotidiennement les évolutions mises en place depuis 2007 et doivent être aidées dans leurs missions de service public mais aussi pour développer la pêche sur leur territoire. Ce sont elles qui sont en relation directe avec les pêcheurs et qui distribuent les cartes afin d'ouvrir le loisir à un maximum de personnes.

"Un référent informatique a été nommé dans chaque département afin d'assister les bénévoles des AAPPMA dans l'utilisation de ces outils. Une formation a été organisée par la FNPF au mois de mars sur les 9 Unions régionales afin de préparer au mieux ces référents. Il est important que la FNPF puisse jouer son rôle de "locomotive" du réseau associatif de la pêche, tout en accompagnant les milliers de bénévoles qui font notre force", résume Claude Roustan, président de la FNPF.

> Cédric Dault,
Service informatique
et administratif

MISCO.fr

hp invent

EPSON
EXCEED YOUR VISION

Un matériel moderne...

Après avoir lancé un appel d'offres à plusieurs sociétés, la FNPF a retenu HP pour l'ordinateur portable, Epson pour l'imprimante et Ciel pour le logiciel de gestion.

L'ordinateur portable HP ProBook 4510s a été onçu pour les PME. Il est équipé d'une webcam pour permettre aux AAPPMA de pouvoir prendre en photo les pêcheurs afin d'intégrer cette dernière directement sur les cartes de pêche, achetées par Internet.

L'imprimante Epson Stylus SX510W est dotée d'une connexion WiFi et d'un écran LCD. Il est équipé de cartouches d'encre séparées qui permettent de remplacer uniquement la couleur épuisée. C'est l'outil idéal pour les petites structures comme les associations de pêche.

Côté logiciel, la FNPF a choisi le traitement de texte « OpenOffice » et la solution de gestion « Ciel Associations ». Ce programme permet une tenue « simplifié » de la comptabilité en recettes / dépenses avec un suivi budgétaire et analytique. Il gère également les membres de l'association.

Afin de gérer l'ensemble de la logistique de livraison pour ses 93 fédérations, la FNPF a retenu la société Misco, qui livre dans la France entière, des produits informatiques à plus de 50 000 clients entreprises et professionnels.

Plus d'informations : www.misco.fr
www.france.hp.com
www.epson.fr

**Retrouvez l'ensemble des départements adhérents au Club Halieutique et à l'Entente Halieutique du Grand Ouest dans le glossaire en fin du journal.*

© J.P. DORON

Le barrage de la Roche-qui-Boit sera arasé d'ici 2013.

Le Ministère de l'Ecologie a demandé la destruction de deux grands barrages. Les pêcheurs saluent cette nouvelle.

Deux grands barrages bas-normands bientôt arasés !

Le 13 novembre, la secrétaire *d'Etat à l'écologie a jugé « impératif que l'Etat (...) adopte un plan d'actions ambitieux »* pour la restauration des cours d'eau. C'est dans ce contexte que M. Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, et Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, ont demandé au préfet de la Manche, en novembre 2009, d'engager les opérations d'effacement des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit sur la Sélune.

La FNPF appuie cette décision. Une manifestation de soutien a d'ailleurs été organisée par l'Union Régionale des fédérations de Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire le 12 décembre 2009. Ces deux ouvrages possèdent des configurations qui empêchent tout franchissement par les poissons migrateurs. Or une partie importante des zones de reproduction et de croissance est localisée à l'amont de ces barrages. Ces zones sont inaccessibles ou non fonctionnelles car noyées par ces ouvrages. Ainsi, une part importante du potentiel *salmonicole* de la Sélune et de la baie du Mont-Saint-Michel est condamnée par leur présence.

"La continuité écologique de l'eau est l'une de nos priorités majeures. C'est avec plaisir que nous apprenons le futur effacement de deux barrages problématiques pour la migration des poissons. D'autres efforts doivent être menés. Nous attendons désormais les autres mesures fortes de ce plan d'action national. Nous restons attentifs au sort réservé aux autres barrages, au contenu de la stratégie nationale migrateurs en cours d'élaboration et aux arbitrages à intervenir sur le plan de relance de l'hydroélectricité.", souligne M. Jean-Paul Doron, président de l'Union Régionale concernée et 1er vice-président de la FNPF.

Localement, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune (début en 1997) a analysé les avantages et inconvénients du maintien ou de l'arasement des ouvrages. Il devait prendre en compte l'objectif de bon état des eaux imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau mais également de nombreuses contraintes économiques, sociales pour élaborer un plan répondant aux objectifs d'une gestion cohérente des eaux du bassin.

L'arasement est donc prévu en 2013, année de la prochaine vidange des ouvrages. Il doit être suivi par un programme ambitieux d'accompagnement et de mise en valeur de la vallée reposant sur d'autres activités. Pour la FNPF et ses adhérents, l'arasement d'ouvrages tels que ceux de la Roche-qui-Boit et de Vezins est un symbole fort :

- Reconquête de milieux aquatiques fonctionnels ;
- Restauration de populations d'espèces patrimoniales en grande difficulté ;
- Confirmation que le poids économique d'une activité peut être comparé au poids économique des services rendus par la nature.

Le projet d'arasement fait partie des projets précurseurs d'une politique de restauration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau, politique nationale sur laquelle repose beaucoup d'espoir des pêcheurs. Le règlement européen sur l'anguille, la *DCE*, la trame verte et bleue, le Grenelle Environnement et les dernières lois sur l'eau et la pêche confortent l'idée de suppression de ces deux ouvrages.

> Jérôme Guillouet,
Service technique

> Julie Miquel,
Service communication

Petit rappel historique

Les barrages de la Roche-qui-Boit et de Vezins sont localisés sur la Sélune dans la Manche. Ce sont des ouvrages de production hydroélectrique. Ils ont été créés au début du XXème siècle (1919 pour la Roche-qui-Boit et 1936 pour Vezins). Ces ouvrages, dont la fin de concession est intervenue en 2007, font respectivement 16 et 36 m de haut.

Le cours d'eau et ses poissons

La Sélune est un cours d'eau côtier de Basse-Normandie dont l'embouchure se situe dans la Baie du Mont Saint-Michel. Le potentiel poissons migrateurs de cette rivière est important. Elle abrite, entre autres populations de poissons, des saumons, des truites de mer, des anguilles et des lamproies.

En 10 ans près de 900 actions ou études portant sur les espèces qui peuplent les cours d'eau ont été financées.

FNPF - EDF :

10 ans de conventions de partenariat

En novembre 1999, l'Union Nationale pour la Pêche en France et EDF signaient leur première convention de partenariat, marquant leur volonté mutuelle de concilier production hydroélectrique et protection du milieu aquatique.

4 conventions, 900 actions de restaurations, d'aménagement ou d'études : voilà le bilan chiffré de 10 ans de conventions de partenariat entre la FNPF et EDF. 37% des actions, soutenues dans ce cadre, ont visé des travaux de restauration des milieux aquatiques ou des opérations favorisant le développement des populations piscicoles. En tout 67 % des dossiers portaient sur la protection de l'environnement !

A noter : 13 % ont permis d'aménager des postes de pêche pour personnes à mobilité réduite.

Le 30 novembre 2009, la Fédération Nationale de la pêche en France et EDF ont décidé d'être à nouveau partenaires pour les années 2010 et 2011. Dans cette nouvelle mouture, les deux signataires ont prévu de subventionner en priorité les actions des fédérations départementales de pêche dont les cours d'eau sont fortement impactés par les ouvrages hydroélectriques. Outre l'aspect financier, ce partenariat vise à aborder les éventuelles divergences en recherchant le dialogue et la concertation.

Au travers ce rapprochement, EDF soutient les projets des fédérations de pêche affiliées à la FNPF sur tout le territoire français. Le fonds d'intervention, alimenté par EDF à concurrence de 380 000 € par an, permet de participer au financement des activités des collectivités piscicoles et des actions d'intérêt général menées par la FNPF. Par ailleurs, 100 000 € peuvent être alloués, au cours de la convention, à des études d'intérêt général.

« En ces temps de libre concurrence du marché de l'électricité, EDF marque, par le renouvellement de cette convention, sa volonté d'être une entreprise éco-responsable. Nous ne pouvons que nous en féliciter en tant que protecteurs des milieux aquatiques et représentants des 1,4 million de pratiquants de la pêche en eau douce. Les pêcheurs attendent beaucoup de cette entreprise publique en terme de protection de l'environnement », souligne Claude Roustan, président de la FNPF.

Les deux partenaires entendent poursuivre ce dialogue constructif, en vue de préserver les multiples usages de l'eau et la biodiversité.

Actions subventionnées entre 2008 et 2009

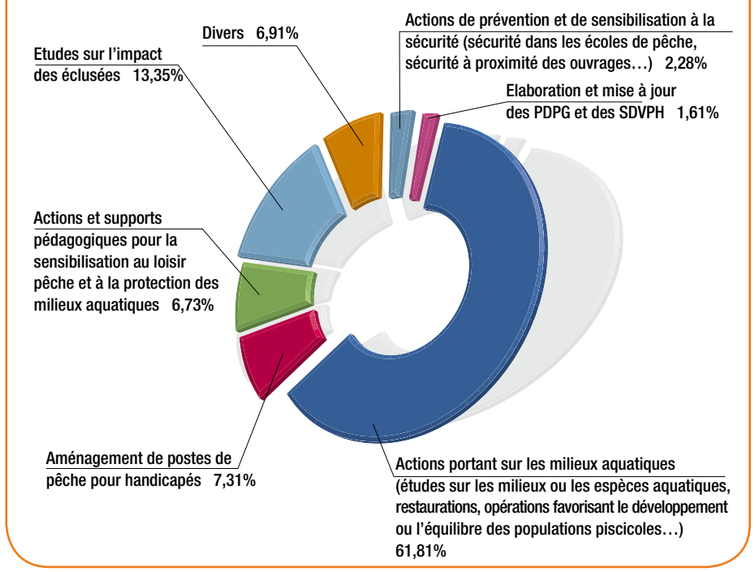

Sommaire

- Le nombre de pêcheurs encore en hausse ! ..... P. 34
- Grand témoin : Thierry Duclaux ..... P. 38
- Portrait de pêcheur : Jacques Laffite ..... P. 40

Statistiques 2009

Le nombre de pêcheurs de nouveau en hausse

La pêche, un loisir qui ne connaît pas la crise ? C'est à croire au vu de l'incroyable augmentation du nombre de vente de cartes dites "journalières" entre 2008 et 2009, et la nouvelle augmentation du nombre de pêcheurs.

+25,13 % de cartes journalières vendues entre 2008 et 2009, ce phénomène important s'ajoute la stabilisation des effectifs des personnes majeures. Résultat : le nombre de pratiquants augmente de 3% entre ces deux années. Au vu de ces chiffres, il semble que les pêcheurs journaliers soient davantage de nouveaux pratiquants, plutôt que d'anciens pêcheurs désirant réduire leur activité.

Les femmes sont également plus nombreuses cette année que l'an passé (+12,6%). Si elles représentaient 4% de des effectifs en 2008, en 2009 5% des pratiquants adultes sont de la gente féminine.

Cette année, l'ouverture (le 13 mars et le 1er mai en 2010) se fait donc sous de bons auspices. En effet, le loisir de la pêche connaît depuis trois ans une augmentation des effectifs.

Evolution des ventes de Cartes de pêche "Journalières"

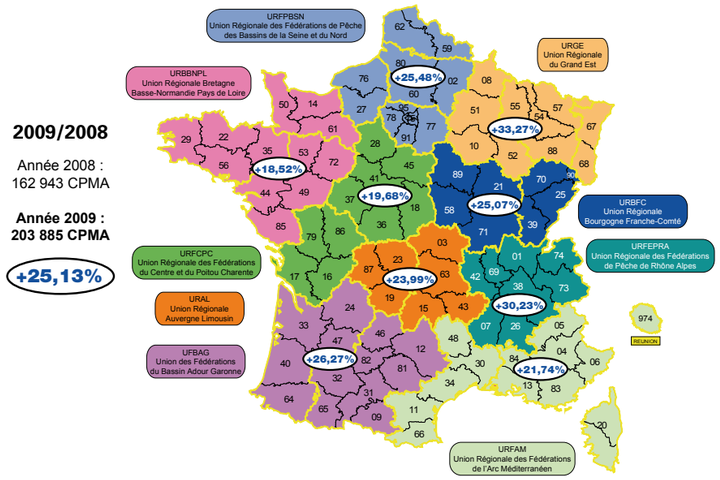

2009/2008

Année 2008 : 162 943 CPMA

Année 2009 : 203 885 CPMA

+25,13%

Depuis 2007, la Fédération Nationale de la Pêche en France a enrayé la baisse du nombre de cartes de pêche (le nombre de pêcheurs n'a eu de cesse de diminuer depuis 1993). Aujourd'hui avec ses 1,418 million de pêcheurs, la FNPF représente le deuxième sport français après le football et est l'une des plus importantes fédérations de pêche d'Europe.

La pêche reste un loisir tendance qui colle aux préoccupations de la société moderne. C'est en comprenant les contraintes du monde actuel, notamment en termes de consommation des hobbies, que les élus de la FNPF et des fédérations départementales, ont su adapter les services proposés, notamment grâce à la mise en place de nouvelles cartes.

Carte « découverte femme », mineur, journalière, vacances, passe-pêche : autant de produits qui permettent d'accroître depuis 2007, année de création de la FNPF, le nombre d'adhérents.

En 2010, avec la naissance d'un schéma de développement, cette tendance à la hausse du nombre de pêcheurs pourrait bien avoir de beaux jours devant elle.

Les femmes aiment le Maine-et-Loire

- **Départements enregistrant le plus grand nombre de cartes femmes en valeur absolue** : Le Maine-et-Loire (1 671 cartes) et la Saône-et-Loire (1 504 cartes).
- **Départements enregistrant la plus forte augmentation en pourcentage :** les Yvelines (+69%). Il passe de 43 cartes femmes à 73. Et l'Aude (+67%). Il passe de 185 cartes femmes à 309.

Les chiffres clés de la pêche

259
La FNPF subventionne 259 postes par an, au sein des fédérations départementales de pêche.

644
En 2009, la pêche comptabilise 644 salariés dans les fédérations départementales. On estime à 700 le nombre d'emplois directs.

301
En 2009, 301 Ateliers Pêche Nature ont été comptés par la FNPF.

19
En 2009, on compte 19 PDIPN (Pôles Départementaux d'Initiative Pêche Nature) et 9 maisons de la pêche.

37
37 départements ont passé des partenariats avec un comité départemental du tourisme ou des hébergeurs (clés vacances...).

3 521 218,88
Il s'agit du nombre de subventions accordées en 2009 par la FNPF aux FDAAPPMA.

1 418 710
pêcheurs ont été comptabilisés en 2009.

5%
Voici la proportion de femmes (par rapport aux pêcheurs majeurs) pratiquant la pêche.

Evolution des ventes de CPMA
(CPMA : Cotisation Pêche Milieu Aquatique)

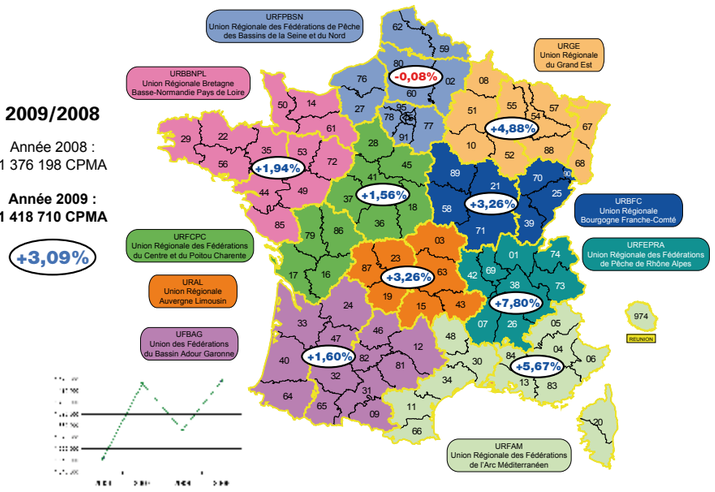

2009/2008

Année 2008 : 1 376 198 CPMA

Année 2009 : 1 418 710 CPMA

+3,09%

Cartes de pêche : "Personne majeure" / "Découverte Femme", "Personne mineure" (Jeune de 12 ans à moins de 18 ans) "Vacances" / "Journalière"/ "Migrateurs" / "Engins & Filets"

La Carte journalière tire son épingle du jeu

- Départements enregistrant la plus forte augmentation en pourcentage : Le Nord (103,30%) et la Haute-Marne (95,82%).
- Départements enregistrant le plus grand nombre de cartes en valeur absolue : Le-Maine-et-Loire (10 770 cartes) et le Rhone (8512 cartes).

La fédération du Maine-et-Loire toujours en tête !

Départements enregistrant **la plus forte hausse de CPMA totales en pourcentage :**

- le Var (+13,12%),
- le Rhône (+12,45%),
- les Pyrénées Orientales (+11,79%).

Départements comprenant **le plus grand nombre de pêcheurs en France :**

- Le Maine-et-Loire (38 602) conserve sa première place,
- le Nord (33 219),
- le Bas-Rhin (29 489) entre dans le peleton de tête,
- la Saône-et-Loire (28 027) perd cette année sa troisième place.

Evolution des ventes de CPMA 2008/2009

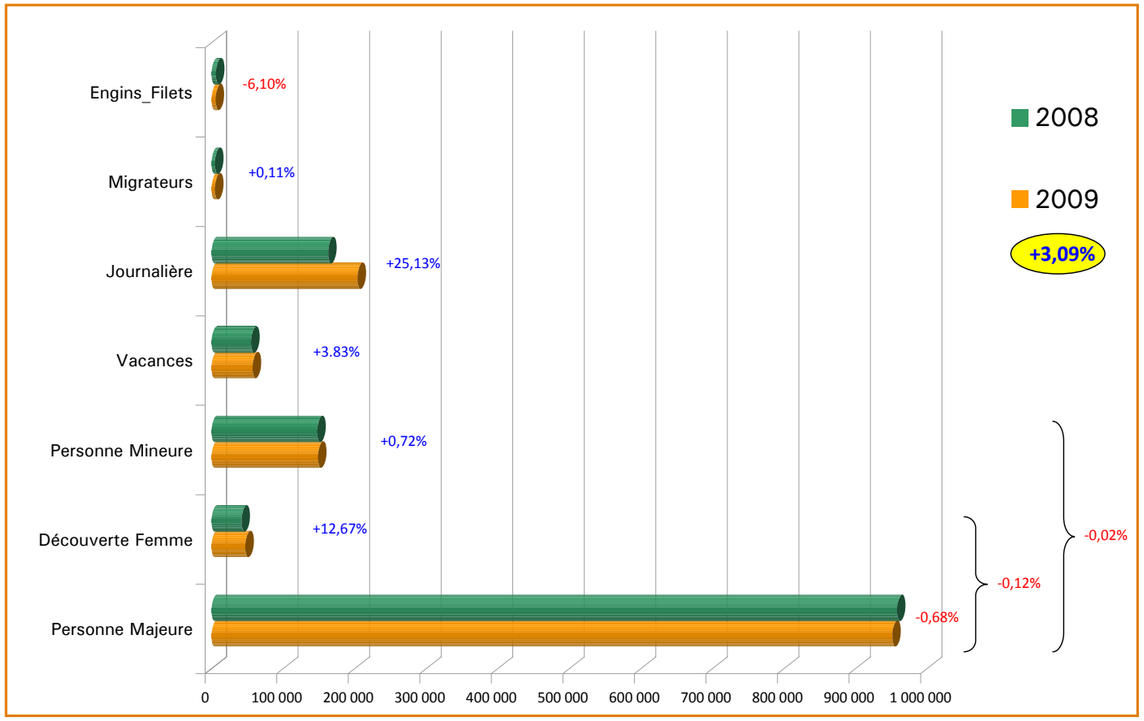

Répartition des ventes en 2009 de CPMA
(cotisation pêche milieu aquatique)

Total : 1 418 710 CPMA

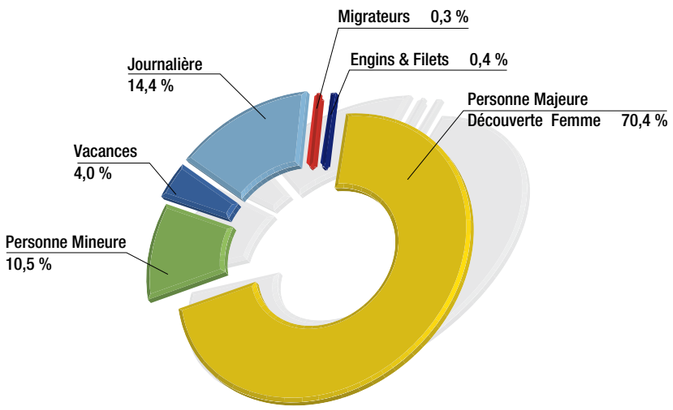

Répartition des cartes annuelles Personne majeure / découverte Femme en 2009

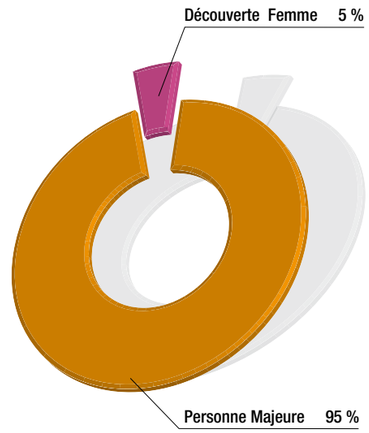

La FNPF aide les fédération départementales

4,5 millions d'euros. Voici la somme allouée en 2009 aux fédérations départementales pour mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain.

La FNPF consacre un important budget aux aides versées aux fédérations départementales et à leurs associations. En effet, 4,5 millions d'euros ont été distribués par la FNPF. Elle leur a versé également 11,4 millions d'euros pour leur fonctionnement (postes aidés) et 461 000 € au titre des redevances piscicoles ont été également donnés afin de compenser les dommages des centrales hydroélectriques. 40 000 euros ont été distribués aux fédérations de pêche spécialisées (Fédération Française de Pêche au Coup et la Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer) afin de les aider dans la mise en place des championnats.

Des sommes qui ne sont pas des moindres et qui permettent aux élus de la pêche de mener à bien des projets : aménager des postes pour les personnes à mobilité réduite, études d'importances sur les espèces, construction de maisons de la pêche ou encore, entre autres, restauration de rivières...
En 2009, 23% des montants distribués concernaient des restaurations de milieux. 10% des subventions accordées aux fédérations ont été utilisés pour l'acquisition de rives et d'aménagements *halieutiques* (contre 5% en 2008) et 12% visaient des actions de communication et de promotion (contre 9% en 2008).

Il apparaît ainsi que les fédérations ont davantage axé que l'an passé leur politique 2009 en direction du développement de la pêche. Après avoir utilisé les subsides issus des cartes de pêche pour s'équiper en 2008, les fédérations ont recentré leurs actions autour de l'acquisitions de rives, de la promotion de la pêche, de la restauration et de l'entretien des rivières.

Si 2008 a été une année d'organisation du monde associatif pêche. 2009 a été celle de la maturité et d'accomplissement de nos missions.

> J. M.

FNPF 2009 - Subventions pour actions des collectivités piscicoles par type d'actions

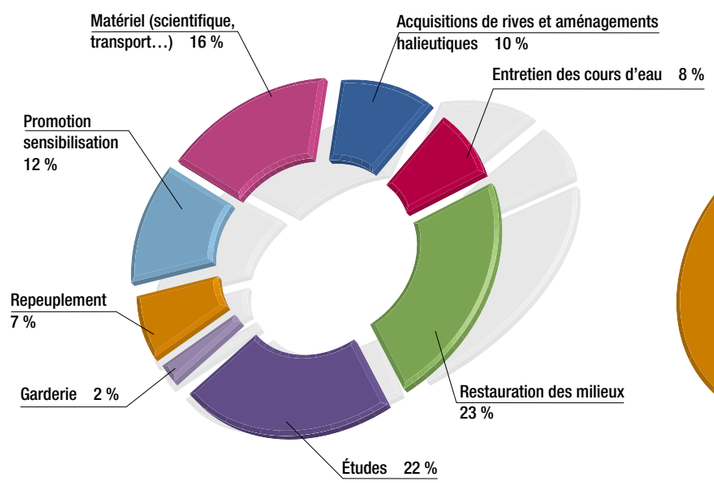

FNPF 2009 - Subventions pour actions des collectivités piscicoles par espèces

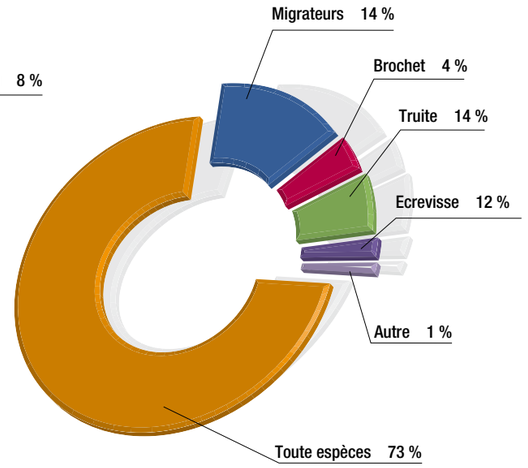

Les fédérations et les associations organisent la journée de la pêche

Si la journée nationale de la pêche (le 1er dimanche de juin donc le dimanche 6 juin cette année) a été actée dans les textes et portée au niveau national par la FNPF, ce sont les fédérations départementales et leurs associations qui lui revêtent son caractère festif. La pêche est effectivement autorisée sur tout le territoire sans avoir à acquérir une carte de pêche. Mais les fédérations et les associations en profitent pour proposer au grand public des animations autour de notre activité de pleine nature. Expositions, découverte du milieu, ateliers pratiques ou encore brocante, marché campagnard : toutes les idées sont bonnes pour donner à ce grand moment de l'année un air de fête !

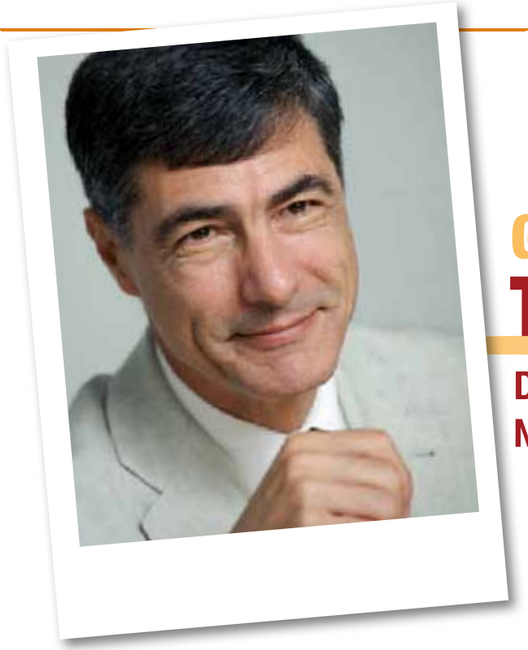

Grand témoin

Thierry Duclaux

Directeur Général de Voies Navigables de France

Voies Navigables de France gère 6 700 km de fleuves, canaux et rivières navigables.

Développer des actions de diversification touristiques par le loisir pêche

Thierry Duclaux est Directeur général de Voies navigables de France depuis avril 2007. Il était auparavant Directeur régional de l'Equipement de Haute-Normandie (2002-2005), puis Conseiller pour le dialogue social de Pascal Clément, Garde des Sceaux (2005-2007). Ingénieur général des Ponts des Eaux et des Forêts, il a également l'honneur de présider l'Association des ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Pêche Mag : Quelles sont les missions principales de VNF ?

Thierry Duclaux : « Etablissement public de l'Etat, Voies Navigables de France gère 6 700 km de fleuves, canaux et rivières navigables et 40 000 hectares de domaine public le long de ces voies. Nous entretenons, exploitons et modernisons ce réseau, le plus vaste d'Europe, avec pour mission d'assurer sa navigabilité, de développer le transport fluvial et de sécuriser la gestion hydraulique du territoire. Tout à la fois aménageur et promoteur de la voie d'eau, VNF a le soin d'offrir une qualité de service aux usagers et le développement de ses activités dans le respect de l'environnement et de la ressource en eau. »

P.M. : Quelles actions menez-vous en faveur de la biodiversité ?

T.D. : « La voie d'eau est le seul axe de communication terrestre qui constitue un écosystème. Fleuves et rivières sont un lien naturel entre deux milieux terrestres. Les canaux recréent, quant à eux, un milieu aquatique et rivulaires à part entière, riche de nombreuses espèces animales et végétales. VNF a bien conscience de sa responsabilité particulière vis-à-vis de ce patrimoine vivant et fragile. Afin de préserver la continuité écologique et de favoriser la biodiversité, VNF s'est engagée à maîtriser les impacts environnementaux de ses activités de construction et d'exploitation, en les certifiant ISO 14 0001.

> **Voies Navigables de France (...) associe les fédérations départementales comme experts.**

Je pense notamment à l'optimisation de la gestion en eau, ou encore à la protection et à la restauration des digues et des berges en génie végétal. J'ajoute que l'établissement, pour assurer la libre circulation piscicole, équipe les barrages de navigation de passes à poissons, en associant d'ailleurs les fédérations départementales de la pêche comme experts. Il installe également des passages à faune, gibier et castors. »

P.M. : Votre priorité est le renforcement du transport fluvial. Comment la concilier avec la présence d'autres usagers parmi lesquels les pêcheurs aux attentes tout aussi légitimes ?

T.D. : « Même si le transport fluvial est effectivement la priorité de VNF, l'établissement a le soin de développer l'accueil de toute activité sur le réseau, dans le respect de la sécurité de chacun. C'est la raison pour laquelle existent des commissions locales d'usagers, principaux outils de concertation et de dialogue. VNF vient d'ailleurs de les réformer pour les rendre plus efficaces et plus lisibles. »

« Par ailleurs, VNF a noué de nombreux partenariats au cours de ces 10 dernières années avec les fédérations et les grandes associations. Je pourrais citer naturellement le partenariat avec la Fédération Nationale de la Pêche en France mais également celui avec le *Comité National Olympique et Sportif Français* (CNOS). Ces grands partenariats sont exemplaires car ils permettent de définir des engagements clairs et réciproques, mais également de planifier des actions en commun, tout en instaurant un fructueux dialogue au quotidien. »

« Enfin, je tiens à souligner la création de la division tourisme et service aux usagers au siège de VNF. Il s'agit pour notre établissement de marquer davantage notre volonté d'écoute de tous les usagers pour apporter des réponses plus adaptées. Nous agissons naturellement en étroite collaboration avec les collectivités locales, qui demeurent les interlocuteurs privilégiés. »

P.M. : VNF et FNPF sont partenaires de longue date. Quel bilan tirez-vous de ce rapprochement ?

T.D. : « Incontestablement, nos deux établissements ont su se connaître, échanger et bénéficier d'expertises croisées, je pense tout particulièrement à la question de la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous avons dépassé le simple rapport de demande de subventions pour développer en commun des projets ambitieux et novateurs dans la durée, avec un enrichissement des thématiques abordées. Dans un premier temps, il est vrai que nous nous sommes concentrés avec succès sur l'aspect équipement de la voie d'eau avec la création des pontons pour pêcheurs et *PMR* (pêcheurs à mobilité réduite). Aujourd'hui, il est particulièrement important de développer des actions pédagogiques et de diversifications touristiques par le loisir pêche. »

Portrait

Jacques Laffite
Pêcheur de “toujours”

Pilote de Formule 1 reconverti au petit écran, Jacques Laffite a débuté sa carrière dans les championnats de promotion classiques. En 1974, Frank Williams lui confie le baquet d’une de ses F1 et il dispute son premier grand prix sur le circuit du Nürburgring. Suite à un grave accident à Brands Hatch, et des compétitions sur les circuits du monde entier, il raccroche son volant et entame une nouvelle aventure comme commentateur sur TF1. *“L’occasion de rester dans le milieu automobile”*.

> **Jamais sans ma canne à pêche**

Dans cette vie trépidante, le champion se ressource auprès de sa famille, pêche, joue au golf, partage les cours de tennis et le ski avec ses copains.
La pêche est une passion de toujours transmise par son père sur les rives du Loir où il habite, *“la maison après le pont à Ruillé-sur-Loir”*. *“J’ai appris à pêcher au coup, au chenevis, au blé. La rivière foisonnait de gardons, de brèmes et de carpes. Plus tard, j’ai capturé des brochets au vif, des perches à la dandine”* se souvient-il. Sa première truite ? *“A la cuiller. J’ai beaucoup appris en regardant la rivière, avec patience”*, continue l’ancien champion. Brésil, Argentine, Etats-Unis, Canada, Suède, Norvège, Irlande, Ecosse... et la France, Jacques Laffite parcoure la planète pour travailler, mais jamais sans une canne. *“J’ai abordé toutes les techniques, mais c’est la mouche qui m’offre les plus belles sensations. Une pêche délicate et souvent difficile, assez proche de la chasse. J’ai pris mon premier saumon en Ecosse, et je suis tout aussi heureux lorsqu’une truite gobe la mouche que je lui présente dans la Garonne ou l’Allier”*.

La pêche favorite de Jacques Laffitte ? La mouche qui lui offre “les plus belles sensations”.

Et d’avouer : *“je n’aime pas la pêche facile et miraculeuse !”*. Rentrer bredouille à la maison ne lui pose pas de problème. *“Il faut savoir passer des heures au bord de l’eau pour trouver le poste et le poisson, apprécier les sensations offertes par la nature. Je suis un adepte du no-kill”*. La pêche est un échappatoire et les souvenirs s’accumulent : le premier saumon, les parties avec son ami Jean-Pierre Jabouille à Vassivières... *“Au bord de l’eau, je ne pense à rien. J’aime les parcours peu fréquentés et difficiles, cette formidable sensation de solitude et de tranquillité”*.

A son tour, il transmet ce savoir à ses enfants. *“Pour intéresser les jeunes à la pêche, il faut qu’ils prennent du poisson dès leur première sortie*. Jacques Laffite le reconnaît : *“Je suis chanceux à la pêche, mais j’ai beaucoup pratiqué”*. Il aime les belles cannes en bambou, *“sans plus. Je ne suis pas un fanatique de matériel”*. Il apprécie la pêche simplement, *“les pieds dans l’eau, en short et en baskets !”*. Peut-être un jour croiserez-vous ce champion au bord d’une rivière de la Creuse. *“J’adore ce coin”, s’exclame-t-il.*

En quelques mots...

Pêche Mag : Qu’avez-vous en poche ?
Jacques Laffite : Un couteau, une boîte d’allumette et un peu de liquide.

P.M. : Le meilleur conseil que l’on vous ait donné ?
J. L. : Relâcher les poissons.

P.M. : Et le pire ?
J. L. : De garder tous les poissons.

P.M. : A quelle tentation ne pouvez-vous résister ?
J. L. : Lorsque je vois une rivière, il faut que je m’arrête, pour pêcher.

P.M. : Votre lieu de rendez-vous préféré ?
J. L. : La Creuse.

P.M. : Le cadeau que vous aimeriez recevoir ?
J. L. : Une belle canne en bambou ou un moulinet.

P.M. : Si vous étiez une odeur ?
J. L. : Eau sauvage.

P.M. : Votre plus belle aventure ?
J. L. : Le sport automobile et mes débuts à 25 ans. Je vis toujours de cette passion, cela me comble.

P.M. : Le poisson que vous aimeriez capturer ?
J. L. : Le prochain.

P.M. : Le pays où vous voudriez aller pêcher ?
J. L. : L’Argentine.

Glossaire

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

Amphihalin : (zoologie) Relatif à un poisson pouvant vivre dans des eaux douces ou salées.

APN : Atelier Pêche Nature. Ecole de pêche agréée par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

BGM : Bretagne Grands Migrateurs.

CNOS : Comité Nationale Olympique et Sportif français.

CNR : Compagnie National du Rhône.

Club Halieutique : Rassemblement réciprocitaire du sud de la France comprenant les fédérations départementales de pêche suivants : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Corse, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Isère, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Haute-Vienne et Ile-de-la Réunion (30 départements).

CMBC : Cellule d’animation « Poissons migrateurs » du bassin de la Charente.

Cotisation Pêche et Milieux Aquatique (CPMA) : Cette cotisation atteste du paiement d’une redevance pour la protection du milieu aquatique acquittée auprès des agences de l’eau et d’une cotisation versée des fédérations départementales à la leur structure nationale, la FNPF.

CSP : Conseil Supérieur de la Pêche.

Cynégétique : relatif à la chasse.

DCE : Directive Cadre Européenne.

Départements appartenant à l’Union Réciprocitaire du Nord et de l’Est (URNE) : Rassemblement réciprocitaire du nord et de l’est de la France comprenant les fédérations de pêches suivantes : l’Aisne, les Ardennes, l’Aube, le Doubs, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse, l’Oise, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Seine-Maritime, la Seine-et-Marne, la Somme et les Vosges. (15 départements)

Dulcaquicole : vivant seulement en eau douce, pour un animal ou une plante.

EDF : Electricité de France.

Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) : Rassemblement réciprocitaire de l’ouest de la France comprenant les fédérations départementales de pêche suivantes : Ain, Allier, Calvados, Cher, Cotes-d’Armor, Côte-d’Or, Eure et Loir, Essonne, Finistère, Ille et Vilaine, Indre, Indre et Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Paris (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), Val d’Oise, Yvelines, Seine-Maritime et Territoire de Belfort (35 départements).

FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

FEDER : Fonds Européen pour de Développement Régional.

FNC : Fédération Nationale des Chasseurs.

FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France.

Halieutique : relatif à la pêche.

LEMA : Loi sur l’Eau de 2006.

MEEDDM : Ministère de l’Ecologie, de l’Energie, du Développement Durable et de la Mer.

MIGADO : Association MIgrateurs GAronne DOrdogne.

MRM : Migrateurs Rhône-Méditerranée.

ONEMA : Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques.

PdM : Plan de Mesures.

PDPG : Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatique et la Gestion des ressources piscicoles.

PDPL : Plan Départemental pour la Promotion et le développement du Loisir pêche.

PGA : Plan de Gestion Anguille.

Phytosociologie : étude des associations végétales.

Piscicole : Qui a trait à la pisciculture, élevage de poissons.

PMR : Pêcheur à Mobilité Réduite.

PLAGEPOMI : PLan de GEstion pour les POissons MIgrateurs.

Renoncule : (botanique) Genre de renonculacées comprenant des espèces communes dans les prairies (bouton d’or...).

RMA : Redevance Milieux Aquatiques.

SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux.

Salmonicole : (pisciculture) Relatif à l’élevage des saumons.

SDAGE : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux.

SDVPH : Schéma Départemental à Vocation Piscicole et Halieutique.

SEINORMIGR : Seine Normandie-Nord Migrateurs.

SMAVD : Syndicat Mixte d’Aménagement de la Vallée de la Durance.

STRANAPOMI : STratégie NAtionale pour les POissons MIgrateurs.

TWH : Terra Watt Heure. Unité de mesure de puissance fournie ou produite. Correspond à 1012 watt heure.

UNPF : Union Nationale pour la Pêche en France.

ZPS : Zone de Protection Spéciale.

ZSC : Zone Spéciale de Conservation.

Le Magazine PÊCHE Mag est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France - 17 rue Bergère - 75009 Paris - France
Directeur de la publication : Claude Roustan • Responsable de la publication : Julie Miquel • Rédaction : Julie Miquel, Gérard Houdou, FNPF, Christel Trinquier
© visuel couverture : FNPF/L. Madelon • Conception et réalisation : Images et Formes • Imprimé en France - ISSN : 1961-6368 • Dépôt légal : Mai 2010

LA PÊCHE, C'EST CRUEL

respect

- No kill (remise à l'eau du poisson)
- Respect de l'adversaire
- Protection de la nature et de l'environnement
- Pêches sportives
- Pures sensations

Pour aller à la pêche, une simple carte suffit :
pour un an, pour les vacances ou même à la journée !
Et des cartes de pêche, il y en a autant que de situations et de cas différents.
À chacun ses envies, à chacun sa carte de pêche !
Retrouvez toutes les informations utiles (comment et où pêcher,
la liste des dépositaires de cartes, ...) sur : **www.federationpeche.fr**
ou en contactant directement votre fédération départementale.

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

La pêche a changé. Et vous ?

" Revue imprimée sur du satimat green composé de 60 % de papier recyclé et de 40 % de papier issu de forêts gérées durablement ". Exemplaire gratuit. Ne peut être vendu.